

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1159

19 avril 2016

### SOMMAIRE

10 accessories S.à r.l. ....	55631	Hudson Trust S.A. ....	55613
Allianz Finance VIII Luxembourg S.A. ....	55625	Hurlevent S.A. ....	55612
Allianz Investments II Luxembourg S.à r.l. ..	55627	Jalda S.A. ....	55613
Appletree Europe S.à r.l. ....	55619	Maribaud S.A. ....	55609
Appletree Europe S.à r.l. ....	55617	M.C.I. Ponte Vecchio S.à.r.l. ....	55610
APSRG2NK S.à r.l. ....	55618	Medical BCBG S.A. ....	55632
Ashtree Investments S.à r.l. ....	55621	Meggitt Finance S.à r.l. ....	55606
Association Frère Elie des Apôtres de Dieu Lu- xembourg ....	55623	Mercey ....	55607
Attalya ....	55618	Meridiam EU MC SCSp ....	55608
Aubrey Capital Management Access Fund ..	55617	Metameco S.A. ....	55632
Bermuda Holdco Lux 1 S.à r.l. ....	55631	Mind In Motion ....	55607
Blockchain Luxembourg S.A. ....	55586	Portlon S.à r.l. ....	55621
Boralex Europe S.A. ....	55617	Refractory Furnishing and Engineering S.A. .....	55616
Cormea S.A. ....	55631	Rheinsheim SA ....	55631
EQT Mezzanine SSP S.à r.l. ....	55614	Selenga S.A. ....	55632
Helfin S.A. ....	55611	Silverdal S.à r.l. ....	55616
Hotel Restaurant Dimmer s.à r.l. ....	55611	Yutsen ....	55629

**Blockchain Luxembourg S.A., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 55.222,08.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 190.078.

In the year two thousand sixteen, on the seventh day of the month of January,

before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), which latter shall remain depositary of the present deed,

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Blockchain Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 190.078 (hereinafter the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 27 August 2014, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 21 October 2014, number 3037, page 145749. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of the above-mentioned notary on 3 October 2014, published in the Mémorial C dated 4 December 2014, number 3709, page 178014.

*Appointment of Chairman, Secretary and Scrutineer*

The meeting is opened by Louis Mamère, whose professional address is in Luxembourg, who accepts to act as chairman of the meeting with the consent of the meeting (the "Chairman").

The Chairman appoints Caroline Bocklandt, whose professional address is in Luxembourg, to act as secretary (the "Secretary").

The meeting elects Caroline Bocklandt, whose professional address is in Luxembourg, to act as scrutineer (the "Scrutineer").

*Declaration by the Chairman*

These appointments having been made, the Chairman declares and requests the Notary to state that:

I. The Company is currently the holder of 2,230,293 common shares issued by the Company and thus the voting rights attached to such common shares are suspended. Therefore, the Company does not participate to the present meeting and its shares are not taken into account for calculation of the relevant quorum and majority requirements.

II. The names of the shareholders present at the meeting or represented at the meeting by proxies (together the "Appearing Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list, signed by or on behalf of the Appearing Shareholders, the Notary, the Chairman, Scrutineer and Secretary, together with the proxy forms, signed *in varietur* by the shareholders represented at the meeting by proxyholders, the Notary and the Chairman, Scrutineer and Secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

III. The attendance list shows that shareholders holding all of the shares entitled to vote at the present meeting and representing the entire share capital of the Company entitled to vote are present at the meeting or represented at the meeting by proxies. All the Appearing Shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

IV. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. To decide to change the legal form of the Company;
2. To decide to acknowledge and approve the report established by BDO Audit S.A., a réviseur d'entreprises agréé;
3. To decide to change the name of the Company into "Blockchain Luxembourg S.A.";
4. To decide to fix the date of the annual general meeting of the shareholders of the Company, each year, on the second Tuesday of June at 2.00pm;
5. To approve the report issued by the Company's board of managers according to article 32-3 (5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "LCA"), relating to the possibility for the Company's board of directors to cancel or limit any preferential subscription right of the Company's shareholders upon the increases of capital in the framework of the authorised share capital it is proposed to introduce, as mentioned in point 3.4.6 of the agenda;
6. Subject to the approval of point 3.4.5 of the agenda, to create an authorised share capital of the Company and to set it to an amount of eighteen million seven hundred thousand US Dollar (USD 18,700,000.-) for a period of five (5) years from the date of the general meeting of the shareholders held on 7 January 2016 (or in case of adjourning or reconvening

the general meeting because no quorum has been reached, the date of the adjourned or reconvened general meeting), which would authorize the issuance of up to eighteen billion seven hundred million (18,700,000,000) shares (either common shares or series A preferred shares or special preferred shares or any other shares or classes of shares that may be created from time to time) in addition to the (i) twenty-eight million (28,000,000) common shares, (ii) thirteen million seven hundred twenty two thousand seventy nine (13,722,079) series A preferred shares and (iii) thirteen million five hundred thousand (13,500,000) special preferred shares, with a nominal value of zero point zero zero one US dollar (USD 0.001) each, currently outstanding and to insert the corresponding authorised share capital clause in the Articles. Decision to grant to the board of directors of the Company, based on the report drawn up by the board of directors as referred to in Article 32-3 (5) of the LCA, all powers for a period of five (5) years in order to carry out capital increases within the framework of the authorised share capital under the conditions and methods it will set with the possibility to cancel or limit any preferential subscription right of the shareholders on the issue of new shares to be issued within the framework of the authorised corporate capital, being understood that all financial instruments carrying an entitlement to, or the right to subscribe for, shares issued until the expiry of that period under this authorised share capital may still be converted or exercised subsequently to that date;

7. To decide to amend the Articles in order to reflect the above points of the agenda and to fully restate the Articles (without changing the Company's corporate object) in order to adapt them to the new form of the Company;

8. To decide to revoke with immediate effect Jeremy Liew, Michael Jackson, Peter Smith and Nicolas Claude Cary from their mandates as managers of the Company;

9. To decide to reappoint Jeremy Liew, Michael Jackson, Peter Smith and Nicolas Claude Cary as directors of the Company, with immediate effect until the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2021; and

10. To decide to appoint BDO Audit S.A., as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company, with immediate effect until the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2016.

#### *Resolutions*

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

##### *First resolution*

The Appearing Shareholders decide to change the legal form of the Company, in order to transform it from a private limited liability company ("société à responsabilité limitée" - S.à r.l.) to a public limited liability company ("société anonyme" - S.A.), being understood that each share issued under the form of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée" - S. à r.l.), of any existing class, is simply exchanged against a share of a public limited liability company ("société anonyme" - S.A.), of the same class.

The present change of legal form is effected without issue of new shares, without amendment of rights and obligations related to various existing classes of shares, without cancellation of shares, without any capital contribution or capital reduction, intervention or distribution of whatever kind.

The share capital of the Company remains unchanged, as well as any existing rights and obligations related to various classes of shares as set out in specific agreements and conventions contracted previously between the shareholders, which are preserved under the new legal form of the Company.

##### *Second resolution*

The Appearing Shareholders decide to acknowledge and approve the report established by BDO Audit S.A., a réviseur d'entreprises agréé, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 147.570, pursuant to articles 26 (2), 26-1 (2) and 31-1 of the LCA.

The conclusion of such report states as follows:

"Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value of net assets as at 30 September 2015 is not at least equal to the minimum capital required for the incorporation of a société anonyme."

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

##### *Managers' intervention*

Thereupon intervene the current managers of the Company, acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the here above described conversion of legal form, they expressly confirm that as at the date of the conversion, the Company's net equity amounts to at least USD 55,222.079.

The proof of such confirmation has been given to the undersigned notary.

##### *Third resolution*

The Appearing Shareholders decide to change the name of the Company into "Blockchain Luxembourg S.A."

#### *Fourth resolution*

The Appearing Shareholders decide to fix the date of the annual general meeting of the shareholders of the Company, each year, on the second Tuesday of the month of June at 2.00 pm. If such day is a public holiday, the annual general meeting of the shareholders of the Company will be held on the next following business day.

#### *Fifth resolution*

The Appearing Shareholders resolve to approve the report issued by the Company's board of managers according to article 32-3 (5) of the LCA, relating to the possibility for the Company's board of directors to cancel or limit any preferential subscription right of the Company's shareholders upon the increases of capital in the framework of the authorised share capital of the Company to be introduced.

#### *Sixth resolution*

The Appearing Shareholders resolve to create an authorised share capital of the Company and to set it to an amount of eighteen million seven hundred thousand US Dollar (USD 18,700,000.-) for a period of five (5) years from the date of the general meeting of the shareholders held on 7 January 2016 (or in case of adjourning or reconvening the general meeting because no quorum has been reached, the date of the adjourned or reconvened general meeting), which would authorize the issuance of up to eighteen billion seven hundred million (18,700,000,000) shares (either common shares or series A preferred shares or special preferred shares or any other shares or classes of shares that may be created from time to time) in addition to the (i) twenty-eight million (28,000,000) common shares, (ii) thirteen million seven hundred twenty two thousand seventy nine (13,722,079) series A preferred shares and (iii) thirteen million five hundred thousand (13,500,000) special preferred shares, with a nominal value of zero point zero zero one US dollar (USD 0.001) each, currently outstanding.

The Appearing Shareholders further resolve to grant to the board of directors of the Company, based on the report drawn up by the board of directors as referred to in Article 32-3 (5) of the LCA, all powers for a period of five (5) years in order to carry out capital increases within the framework of the authorised share capital under the conditions and methods it will set with the possibility to cancel or limit any preferential subscription right of the shareholders on the issue of new shares to be issued within the framework of the authorised corporate capital, being understood that all financial instruments carrying an entitlement to, or the right to subscribe for, shares issued until the expiry of that period under this authorised share capital may still be converted or exercised subsequently to that date.

The Appearing Shareholders finally resolve to insert the corresponding authorised share capital clause in the Articles, which shall read as follows:

**" 6. Authorised capital.** In addition to the issued and subscribed share capital of fifty-five thousand two hundred twenty-two point zero seventy-nine US Dollar (USD 55,222.079), the Company has also an authorised, but unissued and unsubscribed share capital set at eighteen million seven hundred thousand US Dollar (USD 18,700,000.-) (the "Authorised Capital").

The Board of Directors is authorised and empowered within the limits of the Authorised Capital to (i) realize any increase of the share capital or equity of the Company with or without the issuance of new Shares (either Common Shares or Series A Preferred Shares or Special Preferred Shares or other Shares or classes of Shares that may be created from time to time) it being understood that the Board of Directors is authorised to issue such new Shares (either Common Shares or Series A Preferred Shares or Special Preferred Shares or other Shares or classes of Shares that may be created from time to time) in one or several issues and (ii) issue bonds, preferred equity certificates, warrants, options or other instruments convertible, exchangeable or exercisable into new shares (either Common Shares or Series A Preferred Shares or Special Preferred Shares or other Shares or classes of Shares that may be created from time to time) and to issue new shares (either Common Shares or Series A Preferred Shares or Special Preferred Shares or other Shares or classes of Shares that may be created from time to time) further to the conversion or exercise of the above mentioned instruments, it being understood that (a) if such instruments are issued before or during the period set forth in the paragraph below, the new shares (either Common Shares or Series A Preferred Shares or Special Preferred Shares or other Shares or classes of Shares that may be created from time to time) upon the conversion or exercise of such instruments may be issued after the expiry of said period and (b) the Board of Directors is authorised to issue such new shares (either Common Shares or Series A Preferred Shares or Special Preferred Shares or other Shares or classes of Shares that may be created from time to time) in one or several issues.

Such authorisation conferred to the Board of Directors will expire five (5) years after the date of the general meeting of shareholders held on 7 January 2016 and can be renewed in accordance with the applicable legal provisions, it being understood that the Board of Directors can proceed to an increase of share capital or issue of the above mentioned instruments as of the date of the general meeting of shareholders held on 7 January 2016.

The Board of Directors is authorised to determine the conditions of any capital increase and the issuance of new Shares (either Common Shares or Series A Preferred Shares or Special Preferred Shares or other Shares or classes of Shares that may be created from time to time) and the instruments to be issued in accordance with the above provisions through contributions in cash or in kind, among others, by the conversion of debt into equity, by offsetting receivables, by the incorporation of reserves, issue premiums or retained earnings, with or without the issue of new shares (either Common Shares or Series A Preferred Shares or Special Preferred Shares or other Shares or classes of Shares that may be created from time to time), or following the issue and the exercise of subordinated or non-subordinated bonds, convertible into or

repayable by or exchangeable for shares (whether provided in the terms at issue or subsequently provided), or following the issue of bonds with warrants or other rights to subscribe for shares attached, or through the issue of stand-alone warrants or any other instrument carrying an entitlement to, or the right to subscribe for, Shares (either Common Shares or Series A Preferred Shares or Special Preferred Shares or other Shares or classes of Shares that may be created from time to time).

The new Shares (either Common Shares or Series A Preferred Shares or Special Preferred Shares or other Shares or classes of Shares that may be created from time to time) to be issued in accordance with the provisions of this Article may be issued with or without share premium, it being understood that (i) such shares shall not be issued at a price below the par value and (ii) if the consideration payable to the Company for such newly issued shares exceeds their par value, the excess is to be treated as share premium in respect of such shares in the books of the Company. The new Shares (either Common Shares or Series A Preferred Shares or Special Preferred Shares or other Shares or classes of Shares that may be created from time to time) may be issued to the existing or new Shareholders.

The Board of Directors is specially authorised to issue such new Shares and, where applicable, the instruments to be issued in accordance with the provisions of this article without reserving (i.e. by cancelling or limiting) the preferential right to subscribe for such shares and instruments for the existing Shareholders.

The Board of Directors is authorised to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Shares (referred to in this Article) and, if applicable, the duration, amortization, other rights (including early repayment), interest rates, conversion rates and exchange rates of the aforesaid instruments (referred to in this article) as well as all the other conditions and terms of such instruments including as to their subscription, issue and payment.

The Board of Directors is authorised to do all things necessary to amend this Article of these Articles in order to record the change of issued and authorised share capital following any increase pursuant to the present Article. The Board of Directors is empowered to take or authorise the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the 1915 Law. Furthermore, the Board of Directors may delegate to any duly authorised person, the duties of accepting subscriptions, conversions or exchanges and receiving payment for shares, bonds, preferred equity certificates, warrants, options or instruments and to do all things necessary to amend this Article of these Articles in order to record the change of issued and authorised share capital following any increase pursuant to the present Article."

#### *Seventh resolution*

The Appearing Shareholders decide to amend the Articles so as to reflect the above resolutions and decide to fully restate the Articles (without changing the Company's corporate object) in order to adapt them to the new form of the Company, as follows:

**1. "Corporate form and name.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Blockchain Luxembourg S.A. (the "Company"), a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

#### **2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the board of directors of the Company (the "Board of Directors");

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

#### **3. Objects.**

3.1 The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

3.2 The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to -or for the benefit of - companies in



which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

3.3 The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these investments or assets; (iii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements; (iv) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (v) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (vi) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciativa and not restrictive.

3.4 The Company may issue any type of preferred equity certificates as well as classes thereof.

3.5 The Company may borrow in any form, proceed to the private issue of bonds and debentures and provide security in relation thereto.

3.6 In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

**4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

#### **5. Share capital.**

5.1 The subscribed share capital of the Company is fifty-five thousand two hundred twenty-two point zero seventy-nine US Dollar (USD 55,222.079) divided into (i) twenty-eight million (28,000,000) common shares (the "Common Shares"), (ii) thirteen million seven hundred twenty two thousand seventy nine (13,722,079) series A preferred shares (the "Series A Preferred Shares") and (iii) thirteen million five hundred thousand (13,500,000) special preferred shares (the "Special Preferred Shares") with a par value of zero point zero zero one US Dollar (USD 0.001) each (all together the "Shares" and each a "Share"), all of which are fully paid up. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Shares are in registered form.

5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Director(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Director(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 Each class of Shares will have the rights as described in the present Articles and in any agreements between the Shareholders that may be entered into from time to time, including any shares subscription agreements, stockholders' agreements, voting agreements, investors' rights agreements and/or right of first refusal and co-sale agreements, if any from time to time (the "Shareholders' Agreements").

5.6 The subscribed share capital and any Authorised Capital (as defined below) may be increased by a Shareholders' Resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law and any Shareholders' Agreements.

5.7 The Company may acquire its Shares or reduce its subscribed share capital and its Authorised Capital (as defined below) subject as provided in the 1915 Law and any Shareholders' Agreements.

5.8 If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the Board of Directors may determine provided that all such Shares are treated equally.

5.9 The Company may have a sole Shareholder. The death or dissolution of a sole Shareholder will not result in the dissolution of the Company.

#### **6. Authorised capital.**

6.1 In addition to the issued and subscribed share capital of fifty-five thousand two hundred twenty-two point zero seventy-nine US Dollar (USD 55,222.079), the Company has also an authorised, but unissued and unsubscribed share capital set at eighteen million seven hundred thousand US Dollar (USD 18,700,000.-) (the "Authorised Capital").

6.2 The Board of Directors is authorised and empowered within the limits of the Authorised Capital to (i) realize any increase of the share capital or equity of the Company with or without the issuance of new Shares (either Common Shares

or Series A Preferred Shares or Special Preferred Shares or other Shares or classes of Shares that may be created from time to time) it being understood that the Board of Directors is authorised to issue such new Shares (either Common Shares or Series A Preferred Shares or Special Preferred Shares or other Shares or classes of Shares that may be created from time to time) in one or several issues and (ii) issue bonds, preferred equity certificates, warrants, options or other instruments convertible, exchangeable or exercisable into new shares (either Common Shares or Series A Preferred Shares or Special Preferred Shares or other Shares or classes of Shares that may be created from time to time) and to issue new shares (either Common Shares or Series A Preferred Shares or Special Preferred Shares or other Shares or classes of Shares that may be created from time to time) further to the conversion or exercise of the above mentioned instruments, it being understood that (a) if such instruments are issued before or during the period set forth in the paragraph below, the new shares (either Common Shares or Series A Preferred Shares or Special Preferred Shares or other Shares or classes of Shares that may be created from time to time) upon the conversion or exercise of such instruments may be issued after the expiry of said period and (b) the Board of Directors is authorised to issue such new shares (either Common Shares or Series A Preferred Shares or Special Preferred Shares or other Shares or classes of Shares that may be created from time to time) in one or several issues.

6.3 Such authorisation conferred to the Board of Directors will expire five (5) years after the date of the general meeting of shareholders held on 7 January 2016 and can be renewed in accordance with the applicable legal provisions, it being understood that the Board of Directors can proceed to an increase of share capital or issue of the above mentioned instruments as of the date of the general meeting of shareholders held on 7 January 2016.

6.4 The Board of Directors is authorised to determine the conditions of any capital increase and the issuance of new Shares (either Common Shares or Series A Preferred Shares or Special Preferred Shares or other Shares or classes of Shares that may be created from time to time) and the instruments to be issued in accordance with the above provisions through contributions in cash or in kind, among others, by the conversion of debt into equity, by offsetting receivables, by the incorporation of reserves, issue premiums or retained earnings, with or without the issue of new shares (either Common Shares or Series A Preferred Shares or Special Preferred Shares or other Shares or classes of Shares that may be created from time to time), or following the issue and the exercise of subordinated or non-subordinated bonds, convertible into or repayable by or exchangeable for shares (whether provided in the terms at issue or subsequently provided), or following the issue of bonds with warrants or other rights to subscribe for shares attached, or through the issue of standalone warrants or any other instrument carrying an entitlement to, or the right to subscribe for, Shares (either Common Shares or Series A Preferred Shares or Special Preferred Shares or other Shares or classes of Shares that may be created from time to time).

6.5 The new Shares (either Common Shares or Series A Preferred Shares or Special Preferred Shares or other Shares or classes of Shares that may be created from time to time) to be issued in accordance with the provisions of this Article may be issued with or without share premium, it being understood that (i) such shares shall not be issued at a price below the par value and (ii) if the consideration payable to the Company for such newly issued shares exceeds their par value, the excess is to be treated as share premium in respect of such shares in the books of the Company. The new Shares (either Common Shares or Series A Preferred Shares or Special Preferred Shares or other Shares or classes of Shares that may be created from time to time) may be issued to the existing or new Shareholders.

6.6 The Board of Directors is specially authorised to issue such new Shares and, where applicable, the instruments to be issued in accordance with the provisions of this article without reserving (i.e. by cancelling or limiting) the preferential right to subscribe for such shares and instruments for the existing Shareholders.

6.7 The Board of Directors is authorised to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Shares (referred to in this Article) and, if applicable, the duration, amortization, other rights (including early repayment), interest rates, conversion rates and exchange rates of the aforesaid instruments (referred to in this article) as well as all the other conditions and terms of such instruments including as to their subscription, issue and payment.

6.8 The Board of Directors is authorised to do all things necessary to amend this Article of these Articles in order to record the change of issued and authorised share capital following any increase pursuant to the present Article. The Board of Directors is empowered to take or authorise the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the 1915 Law. Furthermore, the Board of Directors may delegate to any duly authorised person, the duties of accepting subscriptions, conversions or exchanges and receiving payment for shares, bonds, preferred equity certificates, warrants, options or instruments and to do all things necessary to amend this Article of these Articles in order to record the change of issued and authorised share capital following any increase pursuant to the present Article.

## **7. Indivisibility of shares.**

7.1 Each Share is indivisible.

7.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

## **8. Transfer of shares.**

8.1 The Shares will be transferable in accordance with the 1915 Law and the provisions contained in any Shareholders' Agreements.

8.2 Any transfer of a Share in violation of the provisions of the 1915 Law and/or of any Shareholders' Agreements shall be void, the person having acquired such Share(s) in violation of these provisions shall not be recognised as a holder of the relevant Share(s) by the Company, regardless of any rights he may have against the transferring Shareholder and the Company will not register such transfer of Share(s) in its shareholders' register. The above does not prejudice any claims for damages that the remaining Shareholders may have effectively incurred, or any legal rights that they may have to challenge the transfer carried out in violation of the provisions of the 1915 Law and/or of any Shareholders' Agreements.

## **9. The directors.**

9.1 Except in the circumstances described in Article 9.2, the Company must have at least three directors (each a "Director") and a maximum of five Directors.

9.2 Where either:

9.2.1 the Company has been formed by a single Shareholder; or

9.2.2 it has been established at a general meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") that the Company has only one Shareholder.

the Board of Directors can consist of one Director until the ordinary Shareholders' Meeting following the establishment of the existence of more than one Shareholder.

9.3 A Director need not be a Shareholder.

9.4 A legal entity may be a Director (a "Corporate Director"), in which case it must designate a permanent representative to perform that role in its name and for its account. The revocation by a Corporate Director of its representative is conditional upon the simultaneous appointment of a successor.

9.5 Each Director shall be appointed by a Shareholders' Meeting for a term not exceeding six years, in compliance with the provisions contained in any Shareholders' Agreements.

9.6 A Director may be re-elected.

9.7 A Director may be removed from office at any time by a Shareholders' Meeting.

9.8 In the event that a Director appointed by a Shareholders' Meeting ceases to be a Director for any reason, the remaining Directors may fill the vacancy on a provisional basis; a Director so appointed will hold office only until the conclusion of the next Shareholders' Meeting, unless his appointment is confirmed by the Shareholders at that Shareholders' Meeting.

9.9 In the event that a Director is appointed to replace a Director before the end of that Director's term of office, the Director appointed shall serve for the remainder of the term of office of the Director he replaces subject as provided in the 1915 Law.

## **10. Powers of the directors.**

10.1 The Company will be managed by a Board of Directors.

10.2 The Board of Directors has the power to take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to a Shareholders' Meeting.

**11. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

11.1 if the Company has one Director, the sole signature of that Director;

11.2 if the Company has more than one Director, the sole signature of any Director;

11.3 the sole signature of any Daily Manager (as defined in Article 12.1) to the extent powers have been delegated to him under Article 12.1;

11.4 the sole signature of any other person to whom such a power has been delegated in accordance with Article 12.4 to the extent such a power has been delegated to him.

## **12. Delegation of powers.**

12.1 The day to day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more Directors, officers, managers or other agents (each a "Daily Manager"), acting alone or jointly.

12.2 A Daily Manager need not be a Shareholder.

12.3 The appointment and removal, powers, duties and emoluments of the Daily Managers will be determined by the Board of Directors except that the first Daily Manager or Daily Managers may, but need not, be appointed and his or their powers, duties and emoluments determined by a Shareholders' Meeting.

12.4 The Board of Directors may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and may remove any such agent and determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.



### **13. Board meetings.**

13.1 Meetings of the Board of Directors ("Board Meetings") may be convened by any Director. The Board of Directors shall appoint one of the Directors as Chairman.

13.2 The Board of Directors may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Directors have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorised representative.

13.3 A Director may appoint any other Director (but not any other person) to act as his representative (a "Director's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Director can act as representative for more than one other Director at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Directors are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 13.5. In the case of an equality of votes, the Chairman will have a second or casting vote.

13.4 The Board of Directors can only validly debate and take decisions if at least half of the Directors are present or represented. Decisions of the Board of Directors shall be adopted by a simple majority of the Directors present or represented.

13.5 A Director or his Director's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of video-conferencing equipment or telecommunication means allowing the identification of each participating Director. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Directors shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place. A meeting held in this way is deemed to be held at the Registered Office.

13.6 A resolution in writing signed by all the Directors (or in relation to any Director, his Director's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Directors concerned.

13.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Director present at the Meeting.

#### 13.8

13.8.1 Any Director having an interest in a transaction (a "Conflicted Transaction") submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall advise the Board of Directors thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the deliberations relating to that transaction. At the next following Shareholders' Meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the Company.

13.8.2 Where the Company only has one Director, Article 13.8.1 will not apply and instead, the Conflicted Transaction will be recorded in the decision register of the Company.

13.8.3 Articles 13.8.1 and 13.8.2 will not apply to current operations entered into under normal conditions.

### **14. Shareholders' resolutions.**

14.1 The Shareholders' Meeting shall have the widest powers to adapt or ratify any action relating to the Company.

14.2 Where the Company has only one Shareholder:

14.2.1 he shall exercise the powers related to the Shareholders' Meeting;

14.2.2 his decisions shall be taken by resolution in writing and shall be recorded in a minutes register held at the Registered Office.

14.3 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

14.4 Subject as provided by the 1915 Law, the provisions of any Shareholders' Agreements and Articles 14.5, 14.6 and 18, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

14.5 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their commitment to the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

#### 14.6

14.6.1 An extraordinary Shareholders' Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless (a) at least one half of the Shares are represented and (b) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company.

14.6.2 If the first of the conditions in Article 14.6.1 is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. That convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Shares represented.

14.6.3 At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to Shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

14.7 A Shareholders' Meeting may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

14.8 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

14.9 Each Shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a Shareholders' Meeting. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the Shareholders' Meeting to which they relate and which comply with the requirements set out on the convening notice.

14.10 The Shareholders are entitled to participate in a Shareholders' Meeting by videoconference or by telecommunication means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

14.11 The Board of Directors shall have the powers and obligations to adjourn a Shareholders' Meeting as set out in the 1915 Law.

14.12 The annual Shareholders' Meeting of the Company will be held on the second Tuesday of June at 2:00 p.m. in each year in the City of Luxembourg. If such day is a public holiday, the annual Shareholders' Meeting of the Company will be held on the next following business day.

14.13 The Board of Directors and the Statutory Auditors may convene a Shareholders' Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if Shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing with an indication of the agenda.

14.14 Convening notices for every Shareholders' Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Mémorial and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight days before the Meeting to registered Shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with. Where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made only by registered letters.

14.15 One or more of the Shareholders who together hold at least ten percent of the subscribed capital may request that one or more additional items be put on the agenda of any Shareholders' Meeting. Such a request shall be sent to the Registered Office by registered mail, at least five days prior to the meeting.

## **15. Statutory auditors.**

15.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors (the "Statutory Auditors").

15.2 The Statutory Auditors are appointed by a Shareholders' Meeting which may also remove them at any time.

15.3 The number of Statutory Auditors and their fees are determined by a Shareholders' Meeting.

15.4 The term of office of Statutory Auditors must not exceed six years. Statutory Auditors may be re-elected. In the event that a Statutory Auditor is appointed without any indication of the term of his appointment, his term is deemed to be six years.

15.5 If the number of Statutory Auditors falls for any reason to less than one half of the Statutory Auditors appointed, the Board of Directors must immediately convene a Shareholders' Meeting to fill the vacancies.

15.6 Where the auditing of the annual accounting documents of the Company is entrusted to one or more approved independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with the law of 19 December 2002 on the trade and companies register and the accounting rules and annual accounts of the companies, the institution of the Statutory Auditors is not required.

**16. Business year.** The Company's financial year starts on 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year.

## **17. Distributions on shares.**

17.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

17.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, the Company may by Shareholders' Resolution declare dividends to Shareholders for the amount set forth in and in accordance with the provisions of, any Shareholders' Agreements.

17.3 Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, the Board of Directors may pay interim dividends to Shareholders for the amount set forth in and in accordance with the provisions of, any Shareholders' Agreements.

#### **18. Dissolution and liquidation.**

18.1 The liquidation of the Company shall be decided by a Shareholders' Meeting by a resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law and any Shareholders' Agreements.

18.2 The liquidation of the Company shall be carried out by the members of the Board of Directors in office or failing them by one or more liquidators appointed by a Shareholders' Meeting by a resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

18.3 The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole Shareholder or, as the case may be, distributed to the Shareholders in accordance with any applicable laws, these Articles and any Shareholders' Agreements.

#### **19. Interpretation and Luxembourg law.**

19.1 In these Articles:

19.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

19.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

19.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

19.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law and any Shareholders' Agreements."

#### *Eighth resolution*

The Appearing Shareholders decide to revoke with immediate effect Jeremy Liew, Michael Jackson, Peter Smith and Nicolas Claude Cary from their mandates as managers of the Company with as legitimate reason the change of the legal form of the Company.

#### *Ninth resolution*

The Appearing Shareholders decide to reappoint as directors of the Company, with immediate effect and until the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2021:

- Mr. Jeremy Liew, Venture Capitalist, professionally residing at 2200, Sand Hill Road, CA-94025 Menlo Park, United States of America;
  - Mr. Michael Jackson, Venture Capitalist, professionally residing at 7, Rue Nic Welter, L-2740 Luxembourg;
  - Mr. Peter Smith, director, professionally residing at 8, Mill Mount Lodge, GB-YO 24 1BG York, United Kingdom;
- and
- Mr. Nicolas Claude Cary, director, professionally residing at 1230, South Ogden St, USA-80210 Denver Colorado, United States of America.

#### *Tenth resolution*

The Appearing Shareholders decide to appoint BDO Audit S.A., having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 147.570, as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company, with immediate effect until the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2016.

#### *Costs, conclusion of meeting and notarial deed*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight thousand four hundred Euros (EUR 8,400.-).

Nothing else being on the agenda and nobody raising any further points for discussion by the meeting, the meeting closed.

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Shareholders, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Appearing Shareholders (or, as appropriate, their proxyholders), who are known to the Notary by their names, first names, civil status and residence, the Appearing Shareholders (or, as appropriate, their proxyholders), the Notary, the Chairman, the Secretary and the Scrutineer have together signed this deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le sept janvier,

par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), laquelle aura la garde de la présente minute,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de Blockchain Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 1, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.078 (ci-après la "Société"), constituée par un acte notarié de Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 août 2014, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le "Mémorial C") en date du 21 octobre 2014, numéro 3037, page 145749. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire susmentionné le 3 octobre 2014, publié au Mémorial C en date du 4 décembre 2014, numéro 3709, page 178014.

#### *Nomination du Président, Secrétaire et Scrutateur*

L'assemblée générale est ouverte par Monsieur Louis Mamère, dont l'adresse professionnelle est au Luxembourg, qui accepte d'agir en tant que président de l'assemblée avec le consentement de l'assemblée (le "Président").

Le Président nomme Madame Caroline Bocklandt, dont l'adresse professionnelle est au Luxembourg, pour agir en tant que secrétaire (le "Secrétaire").

L'assemblée élit Madame Caroline Bocklandt, dont l'adresse professionnelle est au Luxembourg, pour agir en tant que scrutateur (le "Scrutateur").

#### *Déclaration du Président*

Ces nominations ayant été effectuées, le Président déclare et demande au notaire d'établir que:

I. La Société est actuellement la détentrice de 2.230.293 parts sociales communes émises par la Société et dès lors les droits de votes attachés à ces parts sociales communes sont suspendus. Par conséquent, la Société ne participe pas à la présente assemblée et ses parts sociales ne sont pas prises en compte pour le calcul des différentes règles de quorum et de majorité.

II. Les noms des associés présents à l'assemblée ou représentés à l'assemblée par des mandataires (ensemble les "Associés Comparants") et le nombre de parts sociales détenues par eux sont renseignées sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par ou au nom des Associés Comparants, le Notaire, le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, ensemble avec les procurations, signées ne varietur par les associés représentés à l'assemblée par des mandataires, le Notaire et le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, devront rester annexées au présent acte et devront être enregistrées avec lui.

III. Il ressort de la liste de présence que les associés détenant toutes les parts sociales habilitées à voter à la présente assemblée, et représentant la totalité du capital social de la Société habilité à voter sont présents à ou représentés à l'assemblée par des mandataires. Tous les Associés Comparants ont déclaré avoir été suffisamment informés en avance de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à toutes les conditions et formalités de convocation. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Décider de changer la forme juridique de la Société;
2. Décider de reconnaître et d'accepter le rapport établi par BDO Audit S.A., réviseur d'entreprises agréé;
3. Décider de changer la dénomination de la Société en "Blockchain Luxembourg S.A.";
4. Décider de fixer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société, chaque année, le second mardi du mois de juin à 14.00 heures;
5. Approuver le rapport émis par le conseil de gérance de la Société conformément à l'article 32-3 (5) de la loi en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "LSC"), relatif à la possibilité pour le conseil d'administration de la Société de supprimer ou de limiter tout droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société,

lors d'augmentations de capital dans le cadre du capital social autorisé qu'il est proposé d'introduire, tel que mentionné au point 3.4.6 de l'ordre du jour;

6. Sous réserve de l'approbation du point 3.4.5 de l'ordre du jour, créer un capital social autorisé de la Société et de le fixer à un montant de dix-huit millions sept cent mille dollars américains (18.700.000,- USD) pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de l'assemblée générale des associés tenue le 7 janvier 2016 (ou dans le cas de l'ajournement ou de la reconvoque de l'assemblée générale parce que le quorum n'a pas été atteint, la date de l'assemblée générale ajournée ou reprise), laquelle autoriserait l'émission jusqu'à dix-huit milliards sept cent millions (18.700.000.000) de nouvelles actions (soit des actions communes ou des actions préférentielles de série A ou des actions préférentielles spéciales ou toutes autres actions ou catégories d'actions pouvant être créées de temps en temps) en plus des (i) vingt-huit millions (28.000.000) d'actions communes, (ii) treize millions sept cent vingt-deux mille soixante-dix-neuf (13.722.079) actions préférentielles de série A et (iii) treize millions cinq cent mille (13.500.000) actions préférentielles spéciales, avec une valeur nominale de zéro virgule zéro zéro un dollar américain (0,001 USD) chacune, actuellement en circulation et insérer la clause du capital social autorisé correspondante dans les Statuts. Décision d'accorder au conseil d'administration de la Société, sur base du rapport établi par le conseil d'administration tel que visé par l'article 32-3 (5) de la LSC, tous les pouvoirs pour une période de cinq (5) ans afin de procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital social autorisé dans les conditions et selon les méthodes qu'il fixera avec la possibilité de supprimer ou de limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires à l'émission de nouvelles actions à émettre dans le cadre du capital social autorisé, étant entendu que tous les instruments financiers donnant droit à, ou le droit de souscrire à des actions émises jusqu'à l'expiration de ce délai peuvent encore être convertis ou exercés après cette date;

7. Décider de modifier les Statuts afin de refléter les points susmentionnés de l'ordre du jour et de procéder à une refonte complète des Statuts (sans modifier la clause d'objet de la Société) afin de les adapter à la nouvelle forme sociale de la Société;

8. Décider de révoquer avec effet immédiat Jeremy Liew, Michael Jackson, Peter Smith et Nicolas Claude Cary de leurs mandats de gérants de la Société;

9. Décider de renommer Jeremy Liew, Michael Jackson, Peter Smith et Nicolas Claude Cary en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir en 2021; et

10. Décider de nommer BDO Audit S.A., en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2016.

#### *Résolutions*

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

##### *Première résolution*

Les Associés Comparants décident de changer la forme juridique de la Société, afin de la transformer d'une société à responsabilité limitée (S.à r.l) en une société anonyme (S.A.), étant entendu que chaque part sociale émise par la Société sous la forme d'une société à responsabilité limitée, de n'importe quelle catégorie existante, est simplement échangée contre une action d'une société anonyme, de la même catégorie.

La présente transformation de forme juridique est réalisée sans émission d'actions nouvelles, sans modification des droits et obligations relatifs aux différentes catégories de parts sociales existantes, sans annulation de parts sociales, sans aucun apport en capital ou réduction de capital, intervention ou distribution de n'importe quelle sorte.

Le capital social de la Société reste inchangé, ainsi que les droits et obligations existants relatifs à différentes catégories de parts sociales tel que spécifié dans les pactes et conventions spécifiques conclus précédemment entre associés, qui sont préservés sous la nouvelle forme juridique de la Société.

##### *Deuxième résolution*

Les Associés Comparants décident de reconnaître et d'approuver le rapport établi par BDO Audit S.A., un réviseur d'entreprises agréé, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 147.570, conformément aux articles 26 (2), 26-1 (2) et 31-1 de la LSC.

La conclusion de ce rapport affirme ce qui suit:

"Sur la base du travail effectué, rien n'a été porté à notre connaissance qui nous laisserait croire que la valeur totale des actifs nets au 30 septembre 2015 n'est pas au moins égal au capital minimum requis pour la constitution d'une société anonyme."

Ce rapport restera annexé au présent procès-verbal et seront déposés ensemble auprès des autorités d'enregistrement.

##### *Intervention des gérants*

Les gérants actuels de la Société interviennent à ce sujet, reconnaissant avoir été informés à l'avance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en tant que gérants de la Société en raison de la conversion de forme juridique décrite



ci-dessus, ils confirment expressément qu'à la date de la conversion, les fonds propres de la Société s'élèvent au moins à 55.222,079 USD;

La preuve de cette confirmation a été donnée au notaire soussigné.

*Troisième résolution*

Les Associés Comparants décident de changer la dénomination de la Société en "Blockchain Luxembourg S.A."

*Quatrième résolution*

Les Associés Comparants décident de fixer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société, chaque année, le second mardi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra le jour ouvrable suivant.

*Cinquième résolution*

Les Associés Comparants décident d'approuver le rapport émis par le conseil de gérance de la Société conformément à l'article 32-3 (5) de la LSC, relatif à la possibilité pour le conseil d'administration de la Société de supprimer ou de limiter tout droit de souscription préférentiel des actionnaires de la Société lors d'augmentations de capital dans le cadre du capital social autorisé de la Société devant être introduit.

*Sixième résolution*

Les Associés Comparants décident de créer un capital social autorisé de la Société et de le fixer à un montant de dix-huit millions sept cent mille dollars américains (18.700.000,- USD) pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de l'assemblée générale des associés tenue le 7 janvier 2016 (ou dans le cas de l'ajournement ou de la re-convocation de l'assemblée générale parce que le quorum n'a pas été atteint, la date de l'assemblée générale ajournée ou reprise), laquelle autoriserait l'émission jusqu'à dix-huit milliards sept cent millions (18.700.000.000) de nouvelles actions (soit des actions communes ou des actions préférentielles de série A ou des actions préférentielles spéciales ou toutes autres actions ou catégories d'actions pouvant être créées de temps en temps) en plus des (i) vingt-huit millions (28.000.000) d'actions communes, (ii) treize millions sept cent vingt-deux mille soixante-dix-neuf (13.722.079) actions préférentielles de série A et (iii) treize millions cinq cent mille (13.500.000) actions préférentielles spéciales, avec une valeur nominale de zéro virgule zéro zéro un dollar américain (0,001 USD) chacune, actuellement en circulation. Les Associés Comparants décident également d'accorder au conseil d'administration de la Société, basé sur le rapport établi par le conseil d'administration tel que visé par l'Article 32-3 (5) de la LSC, tous les pouvoirs pour une période de cinq (5) ans afin de procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital social autorisé dans les conditions et les méthodes qu'il fixera avec la possibilité d'annuler ou de limiter tout droit de souscription préférentiel des actionnaires à l'émission de nouvelles actions devant être émises dans le cadre du capital social autorisé, étant entendu que tous les instruments financiers donnant droit à, ou le droit de souscrire à des actions émises jusqu'à l'expiration de cette période dans le cadre de ce capital social autorisé peuvent encore être convertis ou exercés ensuite après cette date.

Les Associés Comparants décident finalement d'insérer la clause du capital social autorisé correspondante dans les Statuts, qui devra se lire comme suit:

" **6. Capital autorisé.** En plus du capital social émis et souscrit de cinquante-cinq mille deux cent vingt-deux dollars américains et soixante-dix-neuf centimes (USD 55.222,079), la Société dispose également d'un capital social autorisé, mais non émis et non souscrit, fixé à dix-huit millions sept cent mille dollars américains (18.700.000,- USD) (le "Capital Autorisé").

Le Conseil d'Administration est autorisé et habilité dans les limites du Capital Autorisé à (i) réaliser toute augmentation du capital social ou des capitaux propres de la Société avec ou sans l'émission de nouvelles Actions (soit des Actions Communes ou des Actions Préférentielles de Série A ou des Actions Préférentielles Spéciales ou d'autres Actions ou catégories d'Actions pouvant être créées de temps en temps), étant entendu que le Conseil d'Administration est autorisé à émettre ces nouvelles Actions (soit des Actions Communes ou des Actions Préférentielles de Série A ou des Actions Préférentielles Spéciales ou d'autres Actions ou d'autres catégories d'Actions pouvant être créées de temps en temps) en une ou plusieurs émissions et (ii) émettre des obligations, certificats d'actions privilégiées, warrants, options ou autres instruments convertibles, échangeables ou exerçables dans des nouvelles actions (soit des Actions Communes ou des Actions Préférentielles de Série A ou des Actions Préférentielles Spéciales ou d'autres Actions ou catégories d'Actions pouvant être créées de temps en temps) et émettre de nouvelles actions (soit des Actions Communes ou des Actions Préférentielles de Série A ou des Actions Préférentielles Spéciales ou d'autres Actions ou catégories d'Actions pouvant être créées de temps en temps) suite à la conversion ou l'exercice des instruments mentionnés ci-dessus, étant entendu que (a) si de tels instruments sont émis avant ou pendant la période établie dans le paragraphe ci-dessus, les nouvelles actions (soit des Actions Communes ou des Actions Préférentielles de Série A ou des Actions Préférentielles Spéciales ou d'autres Actions ou catégories d'Actions pouvant être créées de temps en temps) émises lors de la conversion ou de l'exercice de tels instruments peuvent être émises après l'expiration de ladite période et (b) le Conseil d'Administration est autorisé à émettre ces nouvelles actions (soit des Actions Communes ou des Actions Préférentielles de Série A ou des Actions Préférentielles Spéciales ou d'autres Actions ou catégories d'Actions pouvant être créées de temps en temps) en une ou plusieurs émissions.

Cette autorisation conférée au Conseil d'Administration expirera cinq (5) ans après la date de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 7 janvier 2016 et peut être renouvelée conformément aux dispositions légales applicables, étant entendu que le Conseil d'Administration peut procéder à une augmentation de capital social ou émettre les instruments mentionnés ci-dessus à compter de la date de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 7 janvier 2016.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions de toute augmentation de capital et l'émission de nouvelles Actions (soit des Actions Communes ou des Actions Préférentielles de Série A ou des Actions Préférentielles Spéciales ou d'autres Actions ou catégories d'Actions pouvant être créées de temps en temps) et les instruments devant être émis en accord avec les dispositions ci-dessus par le biais d'apports en numéraire ou en nature, entre autres, par la conversion de dette en capital, par compensation de créances, par incorporation de réserves, primes d'émissions ou bénéfices non répartis, avec ou sans émission de nouvelles actions (soit des Actions Communes ou des Actions Préférentielles de Série A ou des Actions Préférentielles Spéciales ou d'autres Actions ou catégories d'Actions pouvant être créées de temps en temps), ou suite à l'émission et l'exercice d'obligations subordonnées ou non subordonnées, convertibles en ou remboursables par ou échangeables en actions (soit déterminées dans les termes à l'émission ou déterminées par la suite), ou suite à l'émission d'obligations avec warrants ou tous autres droits de souscrire à des actions attachées, ou par l'émission de warrants distincts ou tout autre instrument donnant un droit de, ou le droit de souscrire à, des Actions (soit des Actions Communes ou des Actions Préférentielles de Série A ou des Actions Préférentielles Spéciales ou d'autres Actions ou catégories d'Actions pouvant être créées de temps en temps).

Les nouvelles Actions (soit des Actions Communes ou des Actions Préférentielles de Série A ou des Actions Préférentielles Spéciales ou d'autres Actions ou catégories d'Actions pouvant être créées de temps en temps) devant être émises conformément aux dispositions de cet Article, peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, étant entendu que (i) ces actions ne doivent pas être émises à un prix inférieur à la valeur au pair et (ii) si la contrepartie payable à la Société pour ces nouvelles actions excède leur valeur au pair, l'excédent doit être considéré comme prime d'émission à l'égard de ces actions dans les comptes de la Société. Les nouvelles Actions (soit des Actions Communes ou des Actions Préférentielles de Série A ou des Actions Préférentielles Spéciales ou d'autres Actions ou catégories d'Actions pouvant être créées de temps en temps) peuvent être émises aux actionnaires existants ou aux nouveaux Actionnaires.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à émettre ces nouvelles Actions et, le cas échéant, les instruments devant être émis conformément aux dispositions de cet article sans réserver (c'est-à-dire en annulant ou en limitant) le droit préférentiel de souscrire à ces actions et ces instruments pour les Actionnaires existants.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de la souscription et du paiement des nouvelles Actions (référéncé dans cet Article) et, si applicable, la durée, l'amortissement, les autres droits (y compris le remboursement anticipé), les taux d'intérêt, les taux de conversion et taux de change des instruments précités (référéncés dans cet article) ainsi que tous les autres termes et conditions de ces instruments, incluant leur souscription, émission et paiement.

Le Conseil d'Administration est autorisé à entreprendre tout ce qui est nécessaire pour modifier cet Article des présents Statuts afin d'enregistrer la modification du capital social émis et autorisé suite à toute augmentation en vertu du présent Article. Le Conseil d'Administration est autorisé à prendre ou autoriser les mesures requises en vue de l'exécution et de la publication de cette modification conformément à la Loi de 1915. De plus, le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, les fonctions d'accepter les souscriptions, conversions ou échanges et recevoir les paiements pour les actions, obligations, certificats d'actions privilégiées, warrants, options ou instruments et de faire tout ce qui est nécessaire pour modifier cet Article des présents Statuts afin d'enregistrer la modification du capital social émis et autorisé suite à toute augmentation conformément au présent Article."

#### *Septième résolution*

Les Associés Comparants décident de modifier les Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus et décident de procéder à une refonte complète des Statuts (sans modifier la clause d'objet de la Société) de manière à les adapter à la nouvelle forme sociale de la Société, comme il suit:

**1. "Forme sociale et dénomination.** Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Blockchain Luxembourg S.A. (la "Société"), une société anonyme constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

#### **2. Siège social.**

2.1 La siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-duché de Luxembourg par le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration");

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des actionnaires de la Société (une "Résolution des Actionnaires") adoptée conformément à ces Statuts et aux lois du Grand-duché de Luxembourg, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se produisaient ou étaient réputés imminents, le Siège Social pourra être

transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Conseil d'Administration.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

### 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder à -ou au profit de sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

3.3 La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y compris des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces investissements ou actifs; (iii) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap; (iv) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle détient un intérêt ou une participation ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (v) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (vi) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

3.4 La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de preferred equity certificates, de même que différentes catégories de tels instruments.

3.5 La Société peut emprunter sous toutes formes, procéder à l'émission privée d'obligations et fournir les sécurités y relatives.

3.6 Plus généralement, la Société peut prendre toute mesure et accomplir toute opération, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, personnelles et immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

4. **Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinquante-cinq mille deux cent vingt-deux virgule zéro soixante-dix-neuf dollars américains (55.222,079 USD) représenté par (i) vingt-huit millions (28.000.000) actions communes (les "Actions Communes"), (ii) treize millions sept cent vingt-deux mille soixante-dix-neuf (13.722.079) actions préférentielles de série A (les "Actions Préférentielles de Série A") et (iii) treize millions cinq cent mille (13.500.000) actions préférentielles spéciales (les "Actions Préférentielles Spéciales") ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro zéro un dollar américain (0,001 USD) chacune (les "Actions" et chacune une "Action"), qui ont toutes été intégralement libérées. Dans les présents Statuts, "Actionnaires" signifie les détenteurs au moment pertinent des Actions et "Actionnaire" doit être interprété conformément.

5.2 Les Actions sont sous la forme nominative.

5.3 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Administrateur(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.4 La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux propres ou d'autres apports sans émettre d'Actions ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par les Administrateur(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, une telle décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.5 Chaque catégorie d'Actions aura les droits tels que décrits dans les présents Statuts et dans tout contrat conclu entre les Actionnaires de temps à autre, y compris tout contrat de souscription d'Actions, contrat d'Actionnaires, contrat de vote, contrat de droits des investisseurs et/ou contrat de droit de refus prioritaire et de vente conjointe, le cas échéant de temps en temps (les "Pactes d'Actionnaires").

5.6 Le capital social souscrit et tout Capital Autorisé (tel que défini ci-dessous) peut être augmenté par une Résolution des Actionnaires adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des Statuts et conformément à la Loi Luxembourgeoise et tous Pactes d'Actionnaires.

5.7 La Société peut acquérir ses Actions ou réduire son capital souscrit et son Capital Autorisé (tel que défini ci-dessous) sous réserve de la Loi de 1915 et de tous Pactes d'Actionnaires.

5.8 Si des Actions sont émises à des conditions où elles ne sont pas intégralement libérées à leur émission, alors le paiement du solde dû devra être réalisé au moment et aux conditions déterminés par le Conseil d'Administration à condition que toutes les Actions soient traitées de façon égale.

5.9 La Société peut avoir un Actionnaire unique. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire unique ne causera pas la dissolution de la Société.

## **6. Capital autorisé.**

6.1 En plus du capital social émis et souscrit de cinquante-cinq mille deux cent vingt-deux virgule zéro soixante-dix-neuf dollars américains (55.222,079 USD), la Société dispose également d'un capital social autorisé, mais non émis et non souscrit, fixé à dix-huit millions sept cent mille dollars américains (18.700.000,-USD) (le "Capital Autorisé").

6.2 Le Conseil d'Administration est autorisé et habilité dans les limites du Capital Autorisé à (i) réaliser toute augmentation du capital social ou des capitaux propres de la Société avec ou sans émission de nouvelles Actions (que ce soit des Actions Communes ou des Actions Préférentielles de Série A ou des Actions Préférentielles Spéciales ou autres Actions ou catégories d'Actions qui peuvent être créées de temps en temps), étant entendu que le Conseil d'Administration est autorisé à émettre ces nouvelles Actions (que ce soit des Actions Communes ou des Actions Préférentielles de Série A ou des Actions Préférentielles Spéciales ou autres Actions ou catégories d'Actions qui peuvent être créées de temps en temps) en une ou plusieurs émissions et (ii) émettre des obligations, preferred equity certificates, warrants, options ou autres instruments convertibles, échangeables ou exerçables dans de nouvelles actions (que ce soit des Actions Communes ou des Actions Préférentielles de Série A ou des Actions Préférentielles Spéciales ou autres Actions ou catégories d'Actions qui peuvent être créées de temps en temps) et émettre de nouvelles actions (que ce soit des Actions Communes ou des Actions Préférentielles de Série A ou des Actions Préférentielles Spéciales ou autres Actions ou catégories d'Actions qui peuvent être créées de temps en temps) suite à la conversion ou l'exercice des instruments mentionnés ci-dessus, étant entendu que (a) si de tels instruments sont émis avant ou pendant la période indiquée dans le paragraphe ci-dessus, les nouvelles actions (que ce soit des Actions Communes ou des Actions Préférentielles de Série A ou des Actions Préférentielles Spéciales ou autres Actions ou catégories d'Actions qui peuvent être créées de temps en temps) émises lors de la conversion ou de l'exercice de tels instruments pourront être émises après l'expiration de ladite période et (b) le Conseil d'Administration est autorisé à émettre ces nouvelles actions (que ce soit des Actions Communes ou des Actions Préférentielles de Série A ou des Actions Préférentielles Spéciales ou autres Actions ou catégories d'Actions qui peuvent être créées de temps en temps) en une ou plusieurs émissions.

6.3 Cette autorisation conférée au Conseil d'Administration prendra fin cinq (5) ans après la date de l'assemblée générale des associés tenue le 7 janvier 2016 et peut être renouvelée conformément aux dispositions légales applicables, étant entendu que le Conseil d'Administration peut procéder à une augmentation de capital social ou à l'émission des instruments mentionnés ci-dessus à compter de la date de l'assemblée générale des associés tenue le 7 janvier 2016.

6.4 Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions de toute augmentation de capital et l'émission de nouvelles Actions (que ce soit des Actions Communes ou des Actions Préférentielles de Série A ou des Actions Préférentielles Spéciales ou autres Actions ou catégories d'Actions qui peuvent être créées de temps en temps) et des instruments à émettre conformément aux dispositions ci-dessus par des apports en numéraire ou en nature, entre autres, par la conversion de dette en capital, par compensation de créances, par l'incorporation de réserves, primes d'émissions ou bénéfices non répartis, avec ou sans l'émission de nouvelles actions (que ce soit des Actions Communes ou des Actions Préférentielles de Série A ou des Actions Préférentielles Spéciales ou autres Actions ou catégories d'Actions qui peuvent être créées de temps en temps), ou suite à l'émission et l'exercice d'obligations subordonnées ou non subordonnées, convertibles en ou remboursables par ou échangeables en actions (que ce soit déterminé dans les termes à l'émission ou déterminé par la suite), ou suite à l'émission d'obligations avec warrants ou tout autre droit de souscrire à des actions attachées, ou par l'émission de warrants séparés ou tout autre instrument portant un droit à, ou le droit de souscrire à, des Actions (que ce soit des Actions Communes ou des Actions Préférentielles de Série A ou des Actions Préférentielles Spéciales ou autres Actions ou catégories d'Actions qui peuvent être créées de temps en temps).

6.5 Les nouvelles Actions (que ce soit des Actions Communes ou des Actions Préférentielles de Série A ou des Actions Préférentielles Spéciales ou autres Actions ou catégories d'Actions qui peuvent être créées de temps en temps) à émettre conformément aux dispositions du présent Article peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, étant entendu que (i) ces actions ne doivent pas être émises à un prix inférieur au pair comptable et (ii) si la contrepartie payable à la Société pour ces actions nouvellement émises excède leur pair comptable, l'excédent doit être traité comme prime d'émission à l'égard de ces actions dans les comptes de la Société. Les nouvelles Actions (que ce soit des Actions Communes ou des Actions Préférentielles de Série A ou des Actions Préférentielles Spéciales ou autres Actions ou catégories d'Actions qui peuvent être créées de temps en temps) peuvent être émises aux Actionnaires existants ou à de nouveaux Actionnaires.

6.6 Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à émettre ces nouvelles Actions et, le cas échéant, les instruments devant être émis conformément aux dispositions du présent article sans réserver (c'est-à-dire en annulant ou en limitant) aux Actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire à de telles actions et de tels instruments.

6.7 Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les modalités et les conditions de la souscription et du paiement des nouvelles Actions (mentionnées dans le présent article) et, le cas échéant, la durée, l'amortissement, les autres droits (y compris le remboursement anticipé), les taux d'intérêt, les taux de conversion et taux de change des instruments précités (mentionnés dans le présent article) ainsi que tous les autres modalités et conditions de ces instruments, y compris notamment leur souscription, émission et paiement.

6.8 Le Conseil d'Administration est autorisé à faire tout ce qui est nécessaire pour modifier le présent Article des présents Statuts afin d'enregistrer la modification du capital social émis et autorisé suite à toute augmentation au titre du présent Article. Le Conseil d'Administration est habilité à prendre ou autoriser les mesures requises en vue de l'exécution et de la publication d'une telle modification conformément à la Loi de 1915. En outre, le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, les fonctions d'accepter les souscriptions, conversions ou échanges et recevoir les paiements pour les actions, obligations, preferred equity certificates, warrants, options ou instruments et de faire tout ce qui est nécessaire pour modifier le présent Article des présents Statuts dans le but d'enregistrer la modification du capital social émis et autorisé suite à toute augmentation conformément au présent Article.

### **7. Indivisibilité des actions.**

7.1 Chaque Action est indivisible.

7.2 Une Action peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Action notifient par écrit la Société lequel d'entre eux est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Actionnaire de l'Action en question, y compris pour les besoins de vote, de dividende et autres droits de paiement.

### **8. Cession d'actions.**

8.1 Les Actions seront librement cessibles conformément à la Loi de 1915, et aux dispositions contenues dans tous Pactes d'Actionnaires.

8.2 Toute cession d'une Action en violation des dispositions de la Loi de 1915 et/ou de tous Pactes d'Actionnaires sera non avenue, la personne ayant acquis cette(ces) Action(s) en violation de ces dispositions ne doit pas être reconnue en tant que détenteur de(s) l'Action(s) en question par la Société, indépendamment de tous droits qu'il peut avoir envers l'Actionnaire cessionnaire et la Société n'enregistrera pas cette cession d'Action(s) dans son registre des actionnaires. Ce qui précède ne compromet aucune prétention à dommages que les Actionnaires restants peuvent effectivement avoir eu à supporter, ou tous droits légaux qu'ils peuvent avoir pour contester la cession effectuée en violation des disposition de la Loi de 1915 et/ou de tous Pactes d'Actionnaires.

### **9. Les administrateurs.**

9.1 Sauf dans les circonstances évoquées à l'Article 9.2, la Société doit avoir au minimum trois administrateurs (chacun un "Administrateur") et au maximum cinq Administrateurs.

9.2 Lorsque:

9.2.1 la Société a été constituée par un seul Actionnaire; ou

9.2.2 il a été établi au cours d'une assemblée générale des Actionnaires (une "Assemblée Générale") que la Société n'a qu'un seul Actionnaire.

le Conseil d'Administration pourra alors être constitué d'un Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'établissement de l'existence de plus d'un Actionnaire.

9.3 Un Administrateur peut ne pas être un Actionnaire.

9.4 Une entité légale peut être un Administrateur (un "Administrateur Personne Morale") auquel cas elle devra désigner un représentant permanent pour remplir ce rôle en son nom et pour son compte. La révocation de son représentant permanent par un Administrateur Personne Morale est conditionnelle à la nomination simultanée d'un successeur.

9.5 Chaque Administrateur est nommé par une Assemblée Générale pour une durée n'excédant pas six ans, en conformité avec les dispositions contenues dans tous Pactes d'Actionnaires.

9.6 Un Administrateur peut être réélu.

9.7 Un Administrateur peut être révoqué à tout moment par une Assemblée Générale.

9.8 Dans le cas où un Administrateur nommé par une Assemblée Générale cesse d'être un Administrateur pour n'importe quelle raison, les Administrateurs restants devront remplir la vacance provisoirement; un Administrateur ainsi nommé restera en fonction seulement jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée Générale, à moins que sa nomination ne soit confirmée par les Actionnaires lors de cette Assemblée Générale.

9.9 Dans le cas où un Administrateur est nommé pour remplacer un autre Administrateur avant la fin de son mandat d'Administrateur, l'Administrateur ainsi nommé restera en fonction jusqu'à la fin du mandat de l'Administrateur qu'il remplace, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.



## 10. Pouvoirs des administrateurs.

10.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration a le pouvoir de prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de celles qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts et à l'Assemblée Générale.

**11. Représentation.** Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée et représentée à l'égard de tiers par:

11.1 si la Société a un Administrateur, la signature individuelle de cet Administrateur;

11.2 en cas de pluralité d'Administrateurs, la signature individuelle de tout Administrateur;

11.3 la signature individuelle de tout Délégué à la Gestion Journalière (tel que défini à l'Article 12.1) dans les limites des pouvoirs qui lui ont été délégués en vertu de l'Article 12.1;

11.4 la signature individuelle de toute autre personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément à l'Article 12.4 dans les limites du pouvoir qui lui a été délégué.

## 12. Délégation de pouvoir.

12.1 La gestion quotidienne des activités de la Société et le pouvoir de représenter la Société à cet effet peuvent être délégués à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, cadres ou autres agents (chacun un "Délégué à la Gestion Journalière") agissant seuls ou conjointement.

12.2 Un Délégué à la Gestion Journalière peut ne pas être Actionnaire.

12.3 La nomination et la révocation, les pouvoirs, tâches et rémunération des Délégués à la Gestion Journalière seront déterminés par le Conseil d'Administration, excepté le(s) premier(s) Délégué(s) à la Gestion Journalière qui peut/peuvent, mais n'a/n'ont pas besoin de, être nommé(s) par une Assemblée Générale, et ses/leurs pouvoirs, tâches, rémunération déterminés par celle-ci.

12.4 Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs, pour des tâches spécifiques, à un ou plusieurs mandataires ad hoc, peut révoquer ce mandataire et déterminer ses pouvoirs, responsabilités et rémunération (le cas échéant), la durée de représentation et toute autre condition pertinente de sa représentation.

## 13. Réunion du conseil d'administration.

13.1 Les réunions du Conseil d'Administration (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Administrateur. Le Conseil d'Administration devra nommer un des Administrateurs en tant que Président.

13.2 Le Conseil d'Administration peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se conformer à tout ou partie des conditions et formalités de convocation si tous les Administrateurs ont renoncé aux conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.3 Un Administrateur peut nommer un autre Administrateur (mais seulement un Administrateur) pour le représenter (le "Représentant de l'Administrateur") lors d'une Réunion du Conseil, afin d'assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Administrateur peut représenter plusieurs autres Administrateurs à une Réunion du Conseil à condition (sans préjudice des quorums requis) qu'au moins deux Administrateurs soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participent en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 13.5. En cas d'égalité des votes, le Président aura un second vote ou un vote prépondérant.

13.4 Le Conseil d'Administration ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la moitié au moins des Administrateurs est présente ou représentée. Les décisions du Conseil d'Administration sont adoptées à une majorité simple des Administrateurs présents ou représentés.

13.5 Un Administrateur ou le Représentant de l'Administrateur peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de moyens de vidéo conférence ou de tout autre équipement de télécommunication permettant l'identification de chaque Administrateur participant. Ces moyens doivent avoir des caractéristiques techniques qui garantissent une participation efficace à cette réunion permettant à toutes les personnes participant à cette réunion de s'entendre sur une base continue et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par les Administrateurs seront, pour les besoins des présents Statuts, réputées valables et effectivement négociées/conclues à une Réunion du Conseil, malgré un nombre d'Administrateurs (ou leurs représentants) présents physiquement au même endroit moindre que celui requis pour constituer un quorum. Une réunion tenue de cette manière est réputée être tenue au Siège Social.

13.6 Une résolution écrite, signée par tous les Administrateurs (ou en relation avec tout Administrateur, le Représentant de l'Administrateur) est valide et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Administrateurs concernés.

13.7 Les procès-verbaux de Réunions du Conseil doivent être signés et les extraits de ces procès-verbaux de Réunions du Conseil peuvent être certifiés par tout Administrateur présent à la Réunion.

## 13.8

13.8.1 Tout Administrateur ayant un intérêt dans une transaction (une "Transaction en Conflit") soumise pour approbation au Conseil d'Administration en conflit avec celui de la Société, doit informer le Conseil d'Administration de celui-ci et la déclaration de cet Administrateur devra être mentionnée dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations relatives à cette transaction. A l'occasion de la prochaine Assemblée Générale, avant le vote de toute résolution, un rapport spécial devra être produit sur toutes les transactions dans lesquelles les Administrateurs auraient eu un intérêt en conflit avec celui de la Société.

13.8.2 Lorsque la Société n'a qu'un seul Administrateur, l'Article 13.8.1 ne s'appliquera pas et à la place, la Transaction en Conflit sera enregistrée dans le registre des décisions de la Société.

13.8.3 Les Articles 13.8.1 et 13.8.2 ne s'appliqueront pas aux opérations courantes réalisées à des conditions normales.

## 14. Assemblée générale.

14.1 Les Assemblées Générales doivent avoir les pouvoirs les plus étendus pour adopter ou ratifier toute action à propos de la Société.

14.2 Lorsque la Société ne compte qu'un Actionnaire unique:

14.2.1 il devra exercer les pouvoirs dévolus aux Assemblées Générales.

14.2.2 ses décisions seront prises sous la forme de résolutions écrites et devront être enregistrées dans un registre des procès-verbaux tenus au Siège Social.

14.3 Chaque Actionnaire a droit à un vote pour chaque Action dont il est le détenteur.

14.4 Sous réserve des dispositions prévues par la Loi de 1915, les dispositions de tous Pactes d'Actionnaires et des Articles 14.5, 14.6 et 18, les Résolutions des Actionnaires sont valides uniquement si elles sont adoptées à la majorité des votes exprimés, sans préjudice du nombre d'Actions représentées.

14.5 Les Actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Actionnaires à augmenter ses engagements dans la Société sans un vote unanime des Actionnaires.

## 14.6

14.6.1 Toute Assemblée Générale extraordinaire convoquée pour modifier toute disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer à moins que (a) au moins la moitié des Actions ne soit représentée et (b) l'ordre du jour n'indique les modifications proposées aux Statuts et, lorsqu'applicable, le texte des modifications relatives à l'objet ou la forme de la Société.

14.6.2 Si la première des conditions de l'Article 14.6.1 n'est pas satisfaite, une seconde assemblée peut être convoquée, selon la manière prescrite par les Statuts ou la Loi de 1915. Cette convocation devra reproduire l'ordre du jour, indiquer la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde assemblée délibérera valablement quelque soit la proportion d'Actions représentées.

14.6.3 Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, doivent être exécutées par au moins deux tiers des votes exprimés. Les voix exprimées ne devront pas comprendre les votes attachés aux Actions à l'égard desquelles les Actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus de voter ou ont exprimé un vote nul ou blanc.

14.7 Une Assemblée Générale peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions et formalités de convocation si tous les Actionnaires ont renoncé aux conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

14.8 Un Actionnaire peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire.

14.9 Tout Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire comme indiqué dans la convocation à l'Assemblée Générale. Les Actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société et qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'Actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir de voter pour chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'Assemblée Générale à laquelle ils se rapportent et qui remplissent les exigences mentionnées dans la convocation.

14.10 Les Actionnaires sont autorisés à participer à une Assemblée Générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présents pour les calculs de quorum et conditions de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

14.11 Le Conseil d'Administration a les pouvoirs et les obligations d'ajourner une Assemblée Générale comme prévu par la Loi de 1915.

14.12 L'Assemblée Générale annuelle de la Société se tiendra le second mardi de juin à 14 Art.0 chaque année dans la Ville de Luxembourg. Si ce jour tombe sur un jour férié, l'Assemblée Générale annuelle de la Société se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.13 Le Conseil d'Administration ou le(s) Auditeur(s) peut(vent) convoquer une Assemblée Générale. Ils seront obligés de la convoquer afin qu'elle soit tenue endéans un mois si les Actionnaires représentant un dixième du capital l'exigent par écrit en indiquant l'ordre du jour.

14.14 Les convocations aux Assemblées Générales doivent contenir l'ordre du jour et prendre la forme d'annonces publiées deux fois avec un intervalle minimum de huit jours, et huit jours avant la réunion, au Mémorial et dans un journal Luxembourgeois. Les convocations envoyées par courrier devront l'être huit jours avant l'Assemblée aux Actionnaires enregistrés, mais aucune preuve n'est requise pour prouver que cette formalité a été accomplie. Lorsque toutes les Actions sont sous la forme nominative, les convocations peuvent être effectuées seulement par lettre recommandée avec accusé de réception.

14.15 Un ou plusieurs Actionnaires qui détiennent ensemble au moins dix pour cent du capital souscrit peut/peuvent demander qu'un ou plusieurs éléments soient ajoutés à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Une telle demande devra être envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception au Siège Social, au minimum cinq jours avant la réunion.

#### **15. Auditeurs.**

15.1 La Société est supervisée par un ou plusieurs commissaires aux comptes (le(s) "Auditeur(s)").

15.2 Les Auditeurs sont nommés par l'Assemblée Générale qui peut également les révoquer à tout moment.

15.3 Le nombre d'Auditeurs ainsi que leurs honoraires sont fixés par l'Assemblée Générale.

15.4 Le terme du mandat des Auditeurs ne doit pas dépasser six ans. Les Auditeurs peuvent être réélus. Dans le cas où un Auditeur est nommé sans indication de la durée de sa nomination, son mandat est réputé être de six ans.

15.5 Si le nombre d'Auditeurs, pour quelque raison que ce soit, tombe en dessous de la moitié des Auditeurs nommés, le Conseil d'Administration doit immédiatement convoquer l'Assemblée Générale pour combler les postes vacants.

15.6 Lorsque l'audit des comptes annuels de la Société est confié à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, l'organe des Auditeurs n'est pas requis.

**16. Exercice social.** L'exercice social de la Société débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

#### **17. Distribution sur les actions.**

17.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital nominal de la Société.

17.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut, par Résolutions des Actionnaires, déclarer des dividendes aux Actionnaires pour le montant mentionné dans et conformément aux dispositions de tous Pactes d'Actionnaires.

17.3 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, le Conseil d'Administration peut payer des dividendes intérimaires aux Actionnaires pour le montant mentionné dans et conformément à tous Pactes d'Actionnaires.

#### **18. Dissolution et liquidation.**

18.1 La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale au moyen d'une résolution adoptée en conformité avec les conditions requises pour la modification des Statuts, et conformément à la Loi Luxembourgeoise et à tous Pactes d'Actionnaires.

18.2 La liquidation de la Société doit être effectuée par les membres du Conseil d'Administration en fonction ou à défaut par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'Assemblée Générale par une résolution adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des Statuts. Le liquidateur ou les liquidateurs sera/seront investi(s) des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes.

18.3 L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'Actionnaire unique ou, le cas échéant, distribué aux Actionnaires conformément à toutes lois applicables, les présents Statuts et tous Pactes d'Actionnaires.

#### **19. Interprétation et loi luxembourgeoise.**

19.1 Dans les présents Statuts:

19.1.1 une référence à:

(a) un genre devra inclure chaque genre;

(b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

(c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

(d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

19.1.2 les mots "inclus" et "y compris/incluant" seront considérés comme étant suivi des mots "sans restriction" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis de mots indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

19.1.3 les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

19.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise et de tous Pactes d'Actionnaires."

#### *Huitième résolution*

Les Associés Comparants décident de révoquer avec effet immédiat Jeremy Liew, Michael Jackson, Peter Smith et Nicolas Claude Cary de leurs mandats de gérants de la Société avec comme raison légitime le changement de la forme juridique de la Société.

#### *Neuvième résolution*

Les Associés Comparants décident de renommer comme administrateurs de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir en 2021:

- Mr. Jeremy Liew, venture capitalist, résidant professionnellement à 2200, Sand Hill Road, CA-94025 Menlo Park, Etats-Unis d'Amérique;

- Mr. Michael Jackson, venture capitalist, résidant professionnellement à 7, Rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg;

- Mr. Peter Smith, directeur, résidant professionnellement à 8, Mill Mount Lodge, GB-YO 24 1BG York, Royaume Uni;  
et

- Mr. Nicolas Claude Cary, directeur, résidant professionnellement 1230, South Ogden St, USA-80210 Denver Colorado, Etats-Unis d'Amérique.

#### *Dixième résolution*

Les Associés Comparants décident de nommer BDO Audit S.A., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée après du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 147.570, comme réviseur d'entreprises agréé de la Société, avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir en 2016.

#### *Frais, conclusion de l'assemblée et acte notarié*

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement huit mille quatre cents Euro (EUR 8.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des Associés Comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Cet acte notarié a été préparé à Luxembourg, le jour mentionné en tête de ce document.

Ce document ayant été lu aux Associés Comparants (ou, selon le cas à leurs mandataires), qui sont connus du Notaire par leurs noms de famille, prénoms, états civils et résidences, les Associés Comparants (ou, selon le cas leurs mandataires), le Notaire, le Président, le Secrétaire et le Scrutateur ont ensemble signé cet acte.

Signé: L. MAMERE, C. BOCKLANDT, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/774. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016060225/1174.

(160021120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

---

#### **Meggitt Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 198.353.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 17 novembre 2015.  
Pour statuts coordonnés  
Maître Jacques KESSELER  
*Notaire*

Référence de publication: 2016060538/13.

(160021832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

---

**Mercey, Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 156.539.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2016061131/14.

(160022250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

---

**MiM, Mind In Motion, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 29, rue Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 154.312.

---

L'an deux mille seize,

le vingt-neuf janvier.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur John PLASSCHAERT, employé privé, né à Bruxelles (Belgique), le 28 décembre 1978, demeurant au 8, Rue de Dublin, L-8224 Mamer.

Lequel comparant, ici personnellement présent, est l'associé unique de la société «MIND IN MOTION», en abrégé «MiM» (la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, établie ayant son siège social actuel au 8, Rue de Dublin, L-8224 Mamer, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 154 312, constituée avec un capital social souscrit de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR), suivant acte notarié dressé en date du 13 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), en date du 23 août 2010, sous le numéro 1713 et page 82216.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu en date du 25 juillet 2012, publié au Mémorial, le 19 septembre 2012, sous le numéro 2327 et page 111696.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique DECIDE de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et administratif de la Société de la Commune de Mamer vers la Ville de Luxembourg et de fixer sa nouvelle adresse au 29, Rue Zithe, L-2763 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Afin de refléter ce changement de siège social, l'associé unique DECIDE de modifier l'article QUATRE (4), premier alinéa des statuts de la Société, pour lui donner désormais la nouvelle teneur suivante:

**Art. 4. (premier alinéa).** «Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.»

*Troisième résolution*

L'associé unique DECIDE de modifier l'objet social existant de la Société pour lui permettre encore de réaliser des transactions et opérations immobilières dans son sens le plus large ainsi que de poursuivre des opérations de courtage en assurances.



Suite à ces ajouts de prestations à son objet social existant, l'associé unique DECIDE de modifier l'article DEUX (2) des statuts de la Société en son intégralité, lequel article DEUX (2) aura désormais la nouvelle teneur qui suit:

**Art. 2.** «La Société a pour objets:

- l'activité de conseiller économique et prestations accessoires. Elle pourra également prêter tous services liés à la consultance dans le domaine du loisir;
- l'achat, la vente, l'échange, l'aménagement, la construction, l'exploitation, la location ou sous-location en nu ou en meublé d'immeubles bâtis ou non bâtis;
- la détention en propriété ou en jouissance de tous biens et droits immobiliers quel que soit l'usage de ces biens et plus particulièrement l'administration, l'exploitation, notamment par voie de location, la mise en valeur et l'aménagement desdits biens;
- toutes opérations permettant ou facilitant la réalisation de cet objet et notamment l'acquisition, la cession ou l'échange de tous immeubles, droits immobiliers ou de tous titres de sociétés ayant, directement ou indirectement, pour objet le développement de projets immobiliers, et
- la réalisation d'études, la prestation de services et la fourniture de conseils dans le domaine immobilier.

La Société peut effectuer, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations industrielles, commerciales et financières qui sont de nature à élargir ou à promouvoir de manière directe ou indirecte son entreprise. Elle peut accorder des prêts, se porter caution ou donner des sûretés, même hypothécaires, à toute société.

La Société pourra encore en outre réaliser des opérations de courtage en assurances par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées conformément à la loi modifiée 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances ou des lois qui seront applicables postérieurement à sa constitution, ainsi que les services d'étude, de conseil et de gestion qui s'y attachent.

La Société a également la possibilité de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, d'acquérir par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que d'aliéner par la vente, échange ou toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et de gérer, contrôler et mettre en valeur ces participations.

Elle peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Les dispositions qui précèdent doivent être entendues dans le sens le plus large.»

*Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du comparant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations et agréments éventuellement requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux refondu des statuts de la Société ci-avant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prénommé a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. PLASSCHAERT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1<sup>er</sup> février 2016. Relation: EAC/2016/2801. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé):* SANTIONI.

Référence de publication: 2016061136/77.

(160022166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

**Meridiam EU MC SCSp, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 203.539.

*Extrait du contrat social du 27 janvier 2016*

Meridiam Infrastructure Managers S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110701 et disposant d'un capital social de EUR 500.000 (l'Associé Gérant Commandité); et

Meridiam S.A.S., une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social se situe au 4, Place de l'Opéra, 75002 Paris, France, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 483 579 389 (le Gérant)

ont signé, le 27 janvier 2016, le contrat social (le Contrat Social) d'une société en commandite spéciale (la Société) dont est extrait ce qui suit:

**1. Forme.** Il est établi une société en commandite spéciale.

**2. Dénomination.** La dénomination de la Société est «Meridiam EU MC SCSp».

**3. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**4. Objet social.** L'objet de la Société est de poursuivre au Luxembourg comme ailleurs une activité de détention d'actions ou de participations dans chacun des Fonds d'Infrastructure Meridiam et de jouir des droit qui en découlent sous réserve de et conformément à tout document constitutif de ces Fonds d'Infrastructure Meridiam. L'activité de la Société doit être menée dans l'objectif de générer des profits afin de les distribuer conformément au Contrat Social. La Société (agissant par l'intermédiaire de son Associé Gérant Commandité, de son Gérant ou de toute autre personne habilitée à agir en son nom conformément au Contrat Social) peut signer et exécuter tous contrats et autres engagements et entreprendre toutes activités et transactions qui dans l'opinion du gérant seraient nécessaires ou utiles en vue de réaliser le présent objet sous réserve de et conformément aux dispositions du Contrat Social. Afin d'éviter toute ambiguïté, il est spécifié que la Société ne se livrera pas à des activités d'artisanat, de commerce, d'industrie ou de services.

**5. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**6. Désignation des associés solidaires.** L'Associé Gérant Commandité de la Société est responsable de façon illimitée de toutes les dettes, pertes et obligations de la Société en excès des actifs de cette dernière.

**7. Gestion de la Société.** La Société est gérée par le Gérant et l'Associé Gérant Commandité (les Organes de Gestion) conformément à la clause 5 du Contrat Social.

**8. Autorité.** L'Associé Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration dans l'intérêt de la Société et dispose de tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet de la Société.

Le Gérant assure la gestion de la Société aux fins de réaliser l'objet social décrit dans la clause 2.4 du Contrat Social. Le Gérant est responsable, sans que cela soit limitatif, des devoirs définis à la clause 3.6 du Contrat de Gestion, ainsi que de l'identification, l'évaluation, la sélection et la mise en oeuvre de tous les investissements et désinvestissements de la Société. Le Gérant est investi du pouvoir exclusif d'exercer les droits de vote liés aux participations ou actions détenues par la Société.

**9. Représentation.** La Société sera engagée par la signature individuelle d'un des Organes de Gestion ou par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par les Organes de Gestion conformément au Contrat Social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Meridiam Infrastructure Managers S.à r.l.

Référence de publication: 2016061113/47.

(160022237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

---

### Maribaud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 174.798.

### DISSOLUTION

L'an deux mille seize, le vingt-sept janvier

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand- Duché de Luxembourg)

A comparu:

Monsieur Nikolas SOFRONIS, né le 15 mars 1965 à Gosselies (Belgique) demeurant à L-7364 Bofferdange, 1, A Romesch,

représenté par Madame Sophie BATARDY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 31 décembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme MARIBAUD S.A., avec siège social à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B174798 (NIN 20132200816), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 janvier 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 680 du 20 mars 2013.

II.- Que le capital de la société s'élève à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que le Comparant déclare expressément que la société n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, le Comparant en tant que seul et unique actionnaire de la Société (l'"Actionnaire unique") déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société. Il déclare vouloir donner à la présente dissolution un effet rétroactif au 31 décembre 2015.

En conséquence de cette dissolution, l'Actionnaire unique, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société a été réglé moyennant reprise par l'Actionnaire unique de l'intégralité de l'actif et du passif, et avec transfert de tous les actifs au profit de l'Actionnaire unique;

- qu'il demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant elle est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, à l'administrateur-délégué et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: S. BATARDY, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 1<sup>er</sup> février 2016. Relation: GAC/2016/835. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 03 février 2016.

Référence de publication: 2016061119/52.

(160022356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

**M.C.I. Ponte Vecchio S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 56, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.393.

—  
*Décision de l'associée unique du 2 février 2016*

En date du 2 février 2016, Madame Labate Rosa demeurant à L-7263 Helmsange, rue de la Libération, 8, associée et gérante administrative unique de la société MCI Ponte Vecchio S.à.r.l. a pris la résolution suivante:

*Première résolution*

L'associée et gérante administrative unique décide de change l'adresse de la société MCI Ponte Vecchio S.à.r.l de 271, rue de Neudorf, L-2221 Luxembourg à 56, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Chanson Rosa.

*Extrait de la décision de l'associée unique du 2 février 2016*

*Première résolution*

L'associée et gérante administrative unique décide de change l'adresse de la société MCI Ponte Vecchio S.à r.l de 271, rue de Neudorf ,L-2221 Luxembourg à 56, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Chanson Rosa.

Référence de publication: 2016061104/19.

(160021682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

---

**Helfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 42.231.

---

*Extrait des résolutions procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement à Luxembourg en date du 4 janvier 2016*

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de procéder au transfert du siège social du 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 121, avenue de la faïencerie, L-1511 Luxembourg, avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'assemblée accepte la démission de M. Nicolas SCHREURS, Mme Claudia HERBER et M. Patrice YANDE, Administrateurs de sociétés, résidant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, en tant qu'administrateurs de la Société.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme administrateurs en remplacement des administrateurs ayant démissionné:

- Madame Catherine GIORDANO, née le 7 juin 1976 à Asti (Italie), résidant professionnellement au 121 Avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Marc WANT, né à Namur (Belgique), le 1 septembre 1974, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

- Monsieur Raphaël BOTH, né le 18 septembre 1982 à Luxembourg (Luxembourg), résidant professionnellement au 121 Avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg;

*Quatrième Résolution*

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission présentée par le commissaire de la Société, à savoir la société EXAUDIT S.A., avec effet immédiat.

*Cinquième Résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat la société BELIEVE S.à r.l., RCS B 137184, ayant son siège social 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, comme commissaire en remplacement du commissaire ayant démissionné.

Référence de publication: 2016061015/31.

(160022415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

---

**Hotel Restaurant Dimmer s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9392 Wallendorf-Pont, 4, Grenzwee.

R.C.S. Luxembourg B 96.878.

---

L'an deux mille seize,

le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur François DIMMER, hôtelier, demeurant à L-9392 Wallendorf-Pont, 4, Grenzwee.

2.- Monsieur Jean-Paul DIMMER, hôtelier, demeurant à L-9392 Wallendorf-Pont, 11, Im Rohr.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée HOTEL RESTAURANT DIMMER S.à r.l., ayant son siège social à L-9392 Wallendorf-Pont, 4, Grenzwee, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 96.878 (NIN 2002 24 05 544).

Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Fernand UNSEN, alors de résidence à Diekirch, en date du 29 mars 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1071 du 12 juillet 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Pierre PROBST, de résidence à Ettelbruck, en date du 8 novembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2421 du 28 décembre 2006.

Que le capital social de la société s'élève à soixante-dix mille Euros (€ 70.000.-), représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de trois cent cinquante Euros (€ 350.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur François DIMMER, prénommé, cent six parts sociales . . . . .	106
2.- Monsieur Jean-Paul DIMMER, prénommé, quatre-vingt-quatorze parts sociales . . . . .	94
TOTAL: DEUX CENTS parts sociales . . . . .	200

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

#### *Résolution unique*

Les associés décident de modifier l'objet social afin de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un café-hôtel-restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle peut faire toutes opérations qui, directement ou indirectement, en tout ou en partie, peuvent se rattacher à l'objet social ci-dessus désigné.

Elle pourra s'intéresser par voie d'apports, d'associations, de fusions, de prises de participations ou d'interventions financières, dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, et dont l'objet serait similaire, analogue ou connexe, ou de nature à favoriser celui de la société.»

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. DIMMER, J.P. DIMMER, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 1<sup>er</sup> février 2016. Relation: GAC/2016/844. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 03 février 2016.

Référence de publication: 2016061021/48.

(160022401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

#### **Hurlevent S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 173.106.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille seize, le vingt-sept janvier

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

Monsieur Nikolas SOFRONIS, né le 15 mars 1965 à Gosselies (Belgique) demeurant à L-7364 Bofferdange, 1, A Romesch, t

représenté par Madame Sophie BATARDY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 31 décembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme HURLEVENT S.A., avec siège social à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B173106 (NIN 2012 2221 858), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 novembre 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 52 du 9 janvier 2013.



II.- Que le capital de la société s'élève à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (EUR 310.-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que le Comparant déclare expressément que la société n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, le Comparant en tant que seul et unique actionnaire de la Société (l'"Actionnaire unique") déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société. Il déclare vouloir donner à la présente dissolution un effet rétroactif au 31 décembre 2015.

En conséquence de cette dissolution, l'Actionnaire unique, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société a été réglé moyennant reprise par l'Actionnaire unique de l'intégralité de l'actif et du passif, et avec transfert de tous les actifs au profit de l'Actionnaire unique:

- qu'il demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant elle est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, à l'administrateur-délégué et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: S. BATARDY, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 1<sup>er</sup> février 2016. Relation: GAC/2016/832. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 03 février 2016.

Référence de publication: 2016061025/52.

(160022310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

---

**Hudson Trust S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 31.862.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2016061024/14.

(160022335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

---

**Jalda S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 173.108.

DISSOLUTION

L'an deux mille seize, le vingt-sept janvier

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

Monsieur Nikolas SOFRONIS, né le 15 mars 1965 à Gosselies (Belgique) demeurant à L-7364 Bofferdange, 1, A Romescht,

représenté par Madame Sophie BATARDY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 31 décembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme JALDA S.A., avec siège social à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B173108, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 novembre 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 59 du 10 janvier 2013.

II.- Que le capital de la société s'élève à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310.-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que le Comparant déclare expressément que la société n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, le Comparant en tant que seul et unique actionnaire de la Société (l'"Actionnaire unique") déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société. Il déclare vouloir donner à la présente dissolution un effet rétroactif au 31 décembre 2015.

En conséquence de cette dissolution, l'Actionnaire unique, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société a été réglé moyennant reprise par l'Actionnaire unique de l'intégralité de l'actif et du passif, et avec transfert de tous les actifs au profit de l'Actionnaire unique:

-qu'il demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant elle est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, à l'administrateur-délégué et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: S. BATARDY, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 1<sup>er</sup> février 2016. Relation: GAC/2016/829. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 03 février 2016.

Référence de publication: 2016061054/52.

(160022313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

**EQT Mezzanine SSP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 48.700,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 109.650.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of December,

Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange.

THERE APPEARED

EQT Expansion Capital I Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of the Island of Guernsey, having its registered office at Level 4 North, St Julian's Court, St Julian's Avenue, GY1 1WA St Peter Port, Guernsey, Channel Islands and registered with the Guernsey Registrar of Companies under number 40622,

represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk residing professionally in Pétange by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed in the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the notary to state:

1) That the appearing party is the sole participant of “EQT Mezzanine SSP S.à r.l.” a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) with registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on 1<sup>st</sup> July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1300 of 30 November 2005 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.650 (the “Company”). The articles of the Company have been amended several times, firstly by a deed of Maître Martine Schaeffer notary residing in Luxembourg, on 22 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1716 of 14 September 2006, and secondly by a deed of Maître André Schwachtgen notary residing in Luxembourg, on 19 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2147 of 17 November 2006.

2) That the capital of the Company is fixed at forty eight thousand seven hundreded Euro (EUR 48,700.-) divided into 487 shares with the nominal value 100 EUR per share.

The sole participant has resolved to dissolve the Company and to put it into liquidation as from this day.

The sole participant has resolved to appoint as liquidator Mr. Karl Heinz Horrer, born on 19 August 1966 in Munich, Germany, with the professional address 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

The sole participant has resolved to determine the powers of the liquidator as follows:

- The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of 10 August 1915 relating to commercial companies as amended, without having to ask for authorization of the general meeting of participants in the cases provided for by law.

- The liquidator may make advance payments of liquidation proceeds after having paid or set aside sufficient funds to meet creditors’ actual and contingent claims.

- The liquidator is authorised to distribute assets of the Company in kind to the participants.

- There shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory.

- The liquidator may, under his own responsibility for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers he determines and for the period he fixes.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Pétange on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

#### **Follows the french version**

L’an deux mille quinze, le trente décembre,

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange

#### **A COMPARU**

EQT Expansion Capital I Limited, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Guernesey, dont le siège social se situe à Level 4 North, St Julian's Court, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernesey, GY1 1WA, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 40622,

représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l’enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a exposé au notaire et l’a prié d’acter:

1) Que la comparante est l’associé unique de la société à responsabilité limitée existante sous la dénomination «EQT Mezzanine SSP S.à r.l.», une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, constitué selon acte de Maître Paul Frieders, notaire résidant à Luxembourg, du 1<sup>er</sup> Juillet 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1300 du 30 Novembre 2005 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.650 (la “Société”). Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, tout d’abord par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résident à Luxembourg, en date du 22 Juin 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1716 du 14 Septembre 2006, et ensuite par un acte de Maître André Schwachtgen, notaire résident à Luxembourg, en date du 19 Septembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2147 en date du 17 Novembre 2006.

2) Que le capital social de la Société est fixé à quarante huit mille sept cent Euro (48,700 EUR) divisé en 487 parts sociales avec une valeur nominale de 100 EUR chacune.

L'associé unique a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

L'associé unique a décidé de nommer comme liquidateur M Karl Heinz Horrer, né le 19 Août 1966, à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

L'associé unique a décidé de déterminer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

- Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivant de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des associés dans les cas prévus par la loi.

- Le liquidateur peut accorder des avances sur le produit de la liquidation après avoir payé ou retenu des fonds suffisants pour pourvoir aux créances actuelles ou futures.

- Le liquidateur est autorisé à distribuer les actifs de la Société en nature à l'associé.

- Le liquidateur n'est pas obligé de dresser inventaire.

- Le liquidateur peut sous sa seule responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, qui est connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état civil et demeure, la personne comparante avec le notaire a signé le présent acte.

Signé: Conde, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 janvier 2016. Relation: EAC/2016/783. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016060957/95.

(160022057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

---

**RFE S.A., Refractory Furnishing and Engineering S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 54.135.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 21 décembre 2015, enregistrée à Luxembourg acte civil 2., le 24 décembre 2015; Relation: 2LAC/2015/30514, que l'AGE a pris les décisions suivantes:

1- Révocation du commissaire aux comptes actuellement en fonction, la société «CHUCK MORISSON LTD.», ceci avec effet au jour des présentes.

2- Nomination avec effet immédiat «REDING (SINGAPORE) PTE.LTD», établie et ayant son siège social à Singapour 059294, 38, North Canal Road, inscrite sous le numéro 201500919D, à la fonction de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de 2018

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016061265/16.

(160021803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

---

**Silverdal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 172.659.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2016.

Référence de publication: 2016061281/10.

(160022428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

---

**Boralex Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F.Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 150.284.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2016.  
POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2016061483/11.

(160022892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

**Aubrey Capital Management Access Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 140.329.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 février 2016.

Référence de publication: 2016061470/10.

(160022637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

**Appletree Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 152.691.

L'an deux mille seize, le treizième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Appletree CI Group AG ayant son siège social situé au 3, Rudolf-Diesel- Strasse, CH-8004 Winterthur, Suisse immatriculée sous le numéro CHE- 365.232.646 au Registre de Commerce de Zurich, (L'Associé Unique), représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 décembre 2015, laquelle est restée annexée à l'acte dont question ci-après.

Laquelle comparante a requis le notaire soussigné que lors de l'acte de dissolution de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée APPLETREE EUROPE S.à.r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J-F Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg, par acte de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg agissant en remplacement du notaire instrumentant, en date du 30 décembre 2015, acte enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 janvier 2016, sous la Relation: 1LAC/2016/152, en cours de dépôt auprès du Registre de Commerce de Luxembourg, et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après l'Acte), qu'une erreur matérielle s'est immiscée concernant le lieu de dépôt des documents légaux de la Société tant dans la version anglaise que dans la version française de l'Acte.

Le lieu de dépôt des documents a été erronément indiqué comme suit:

**Version anglaise**

“- the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J-F Kennedy.”

**Version française**

«- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.»

alors qu'il aurait fallu indiquer:

**Version anglaise**

“- the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at BDO Tax &Accounting, Société Anonyme, «Le Dôme» Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle B.P. 351, L-2013 Luxembourg.”



**Version française**

«- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans chez BDO Tax & Accounting, Société Anonyme, «Le Dôme» Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle B.P. 351, L-2013 Luxembourg.».

Le mandataire déclare au nom et pour le compte de la comparante que toutes les autres dispositions de l'Acte restent inchangées et prie le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/1167. Reçu douze euros (12,00 €).

*Le Receveur* (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016061465/48.

(160023020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**APSRG2NK S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1839 Luxembourg, 13, rue Joseph Junk.

R.C.S. Luxembourg B 203.188.

—

*Procès verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire*

Le 22 Janvier 2016 à Luxembourg, l'associé unique s'est réuni en assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée dûment constituée et représentée par Mr Apaydin Kadir, en sa qualité de représentant unique de la société.

Ordre du jour: Vente de parts sous seing privé

Conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 Août 1915 et des lois modificatives:

- Monsieur Apaydin Kadir, demeurant au 15 B rue de la Fonderie L-1531 Luxembourg a vendu 75 parts sociales détenues de la société APSRG2NK Sàrl à Monsieur Ali Apaydin demeurant au 7 rue de la Vallée F-57490 France.

Il a été décidé d'accepter et approuver le nouvel associé, Monsieur Ali Apaydin et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Clôture de l'assemblée générale extraordinaire

L'ordre du jour étant effectué

Mr Apaydin Kadir déclare la séance levée à 11 heures.

Luxembourg, le 22 Janvier 2016.

Pour extrait sincère et conforme

APSRG2NK Sàrl

Représenté par Kadir Apaydin

*Gérant*

Référence de publication: 2016061466/24.

(160022430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**Attalya, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 135.771.

L'an deux mille seize, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

CPB, une société anonyme de droit belge, ayant son siège social à B-4770 Ambève, 1, Aussenborner Weg (Schoppen), inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises, sous le numéro 0893.340.207, valablement représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Wolfgang LACKNER, demeurant à A-8295 St. Johann in der Heide, 157, Heidfeldweg,

Ici représentée par Monsieur Christoph FANK, employé privé, demeurant professionnellement à L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss,

En vertu d'une procuration sous seing privé datée du 6 janvier 2016 à Luxembourg, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant agissant en sa qualité d'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée ATTALYA, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 135.771;  
constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 484 du 26 février 2008, a requis le notaire d'acter la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'associé unique décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de L-2453 Luxembourg, 19, Rue Eugène Ruppert, vers L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss, et en conséquence décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (Alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège social de la société est établi dans la commune de Weiswampach».

*Déclaration des comparants*

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 600,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Christoph FANK, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 22 janvier 2016. Relation: DAC/2016/1064. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

*Le Receveur (signé):* Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 4 février 2016.

Référence de publication: 2016061468/48.

(160022695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

**Appletree Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.691.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of December.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg acting in replacement of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed,

There appeared the following:

Appletree CI Group AG, having its registered office at 3, Rudolf-Diesel- Strasse, CH-8004 Winterthur, Switzerland, registered with the Trade Register of Zurich, under number CHE-365.232.646, (The Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 28 December 2015, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to these minutes.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state:

- that the company APPLETREE EUROPE S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg having its registered office at 46A, avenue J-F

Kennedy, L-1855, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119578, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 16<sup>th</sup> March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1197 of 8 June 2010 (the “Company”);

- that the capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25,-).

- that the appearing party is representing the Sole Shareholder of the Company and declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

- that the appearing party, representing the Sole Shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation.

- that the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 30 November 2015 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company’s activities have ceased;

- the Sole Shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 30 November 2015 being only one information for all purposes;

- that it empowers any one employee of TMF Luxembourg Holding S.A. (R.C.S. Luxembourg B 55.728) to: i) close all bank accounts that may remain opened under the name of the Company and to instruct the transfer of any remaining funds from these bank accounts; ii) file the tax returns of the Company on its behalf with the Luxembourg tax authorities; iii) settle any taxes due or any potential remaining costs of the Company with the funds to receive from the Company’s bank accounts mentioned under i);

- following the above resolutions, the Company’s liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company’s managers are hereby granted full discharge with respect to their duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued shares;

- the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J-F Kennedy.

#### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party’s proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party’s proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quinze, le trentième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute,

A comparu:

Appletree CI Group AG ayant son siège social situé au 3, Rudolf-Diesel-Strasse, CH-8004 Winterthur, Suisse immatriculée sous le numéro CHE- 365.232.646 au Registre de Commerce de Zurich, (L’Associé Unique),

représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé le 28 décembre 2015, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte à des fins d’enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme décrite ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d’acter que:

- La société APPLETREE EUROPE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152691 a été constituée suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1197 du 8 juin 2010 (la «Société»);

- le capital social de la Société a été fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-);

- la comparante est l'Associé Unique de la Société et elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- l'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation;
- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 novembre 2015, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif résultant de la liquidation de la Société, est réglé ou a été dûment provisionné;
- La partie comparante, en outre, déclare que:
  - l'activité de la Société a cessé;
  - l'Associé unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société, le bilan au 30 novembre 2015 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
  - l'Associé Unique donne pouvoir à TMF Luxembourg Holding S.A.: (R.C.S. Luxembourg B 55.728) de (i) de clôturer tous les comptes bancaires de la Société qui seraient encore ouverts ainsi que de procéder au transfert des fonds restants; ii) de déposer toute déclaration fiscale de la Société en son nom auprès des autorités fiscales luxembourgeoises; (iii) de payer toute taxe ou toute dette éventuelle de la Société qui resterait due avec les fonds à recevoir des comptes bancaires de la Société mentionnés sous i);
  - suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;
  - décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;
  - il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;
  - les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire de la comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Nezar, DELVAUX en remplacement de GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/152. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur* (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016061464/110.

(160023020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

**Ashtree Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Portlon S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 160.893.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth of November.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Portlon Trust, a trust having its registered office at 6 Heiligkreuz, FL- 9490 Vaduz, registered with the companies register of Liechtenstein under number FL-0001.110.524-7.

Here represented by Catherine MESSANG, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy dated November 11, 2015 given by the aforementioned shareholder.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

That the appearing party is the sole current shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) ASHTREE INVESTMENTS SÀRL, having its registered office at L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Lu-

xembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.893 (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, on May 10, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on July 20, 2011, under number 1631, and whose articles of association have been amended since then.

That the appearing party has taken the following resolutions:

*First resolution:*

The appearing party, represented as stated here above, decides to change the accounting year of the Company, so that the current financial year which began on April 1, 2015 shall end on December 30, 2015, the subsequent financial year beginning on December 31, 2015 shall end on December 30, 2016, and thereafter each financial year shall begin on December 31 of each year and terminate on the 30<sup>th</sup> December of the following year.

*Second resolution:*

As a consequence of the preceding resolution, the appearing party, represented as stated here above, decides to amend article 15 and article 16 of the articles of association as follows:

“ **Art. 15.** The accounting year of the company shall begin on December 31 and shall terminate on December 30 of the following year.”

“ **Art. 16.** Each year as of the thirtieth day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.”

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of the deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille quinze, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence a Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Portlon Trust, un trust ayant son siège social au 6 Heiligkreuz, FL-9490 Vaduz, enregistré au registre des sociétés du Liechtenstein sous le numéro FL-0001.110.524-7.

Ici représenté par Catherine MESSANG, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration en date du 11 novembre 2015 donné par l’associé unique actuel susmentionné.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée „ne varietur“ par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte afin d’être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

Que la partie comparante est l’associé actuel unique de ASHTREE INVESTMENTS SÀRL, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.893 (la “Société”), constituée par acte du notaire Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 10 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 20 juillet 2011, sous le numéro 1631, lesquels statuts ont été modifiés depuis.

La partie comparante a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

La partie comparante, représentée comme stipulée ci-dessus, décide de changer l’année comptable de la Société, de sorte que l’année financière en cours qui a commencé le 1<sup>er</sup> avril 2015 se terminera le 30 décembre 2015, l’année financière suivante commençant le 31 décembre 2015 se terminera le 30 décembre 2016, et ensuite chaque année financière commencera le 31 décembre et se terminera le 30 décembre de l’année suivante.

*Seconde résolution:*

En conséquence de la résolution précédente, la partie comparante, représentée comme stipulée ci-dessus, décide de modifier l’article 15 des statuts comme suit:

“ **Art. 15.** L’année comptable de la société commencera le 31 décembre et se terminera le 30 décembre de l’année suivante”.

“ **Art. 16.** Chaque année, au trente décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.”



### Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise constate que sur demande la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: Catherine Messang, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 novembre 2015. Relation: EAC/2015/28274. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 novembre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016061435/81.

(160022630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

### Association Frère Elie des Apôtres de Dieu Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8027 Strassen, 40, rue Raoul Follereau.

R.C.S. Luxembourg F 10.692.

### STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup>. Constitution, Dénomination et Siège Social.** Il est formé entre les personnes remplissant les conditions énoncées ci-après, qui adhèrent ou adhérentont aux présents statuts, une association régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif ayant pour titre: Association Frère Elie des Apôtres de Dieu, Luxembourg

L'association Frère Elie des Apôtres de Dieu Luxembourg a fixé son siège social au 40 rue Raoul Follereau à L-8027 Strassen.

**Art. 2. Objet.** L'association a exclusivement pour objet d'apporter de l'aide et de l'assistance sociale à tout être humain, jeune ou âgé, en bonne santé ou malade. De participer à la promotion humaine et spirituelle familiale et sociale de croyants ou de non-croyants en s'associant à la mission d'évangélisation de Frère Elie. De promouvoir à tout type d'activité religieuse, formative ou culturelle, sociale ou d'assistance, sportive ou récréative. L'aide et l'assistance se traduisent d'abord par des actions de formation morale et spirituelle ouvertes à des familles, des couples, des jeunes ou des personnes âgées vivant en difficulté ou en recherche de soutien spirituel, dans le cadre de rencontres de prières ou de retraites, notamment, animées par le Frère Elie, religieux et fondateur de la Congrégation Fra'Elia degli Apostoli di Dio, Italie.

L'association a également pour but d'aider les associations ou organismes similaires qui soutiennent les missions de Frère Elie, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, en mettant à leur disposition des moyens humains et matériels de nature à faciliter leurs actions de bienfaisance, notamment l'aide aux pauvres, la distribution de repas ou de soins médicaux, l'éducation.

L'association peut également vendre des objets à caractère religieux ou autres tels que des livres, revues pour recueillir des fonds en vue de financer l'organisation de séminaires, des frais de voyage et de séjour liés à la mission de Frère Elie.

**Art. 3. Le Conseil d'Administration, le mode de nomination.** L'association est dirigée par un conseil d'administration de 3 membres au minimum.

Le Président: Cataldo ELIA, religieux, de nationalité italienne, né le 20 février 1962 à Francavilla Fontana, Italie, demeurant à Vocabolo San Francesco 1,1- 05032 CALVI DELL'UMBRIA

Le Secrétaire: Sylvie Giardin, employée de banque, de nationalité luxembourgeoise, née le 23 juillet 1967 à Pétange, Luxembourg, demeurant à L-8027 Strassen, 40 rue Raoul Follereau

Le Trésorier: Christian Maurice Vincent Marie PARMANTIER, récoltant, de nationalité française, né le 22 janvier 1948 à Chamery, France, demeurant à L-8027 Strassen, 40 rue Raoul Follereau

Le pouvoir de nommer les membres du Conseil d'Administration revient, seul, au Président. Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par an sur convocation du Président. Les décisions sont prises à la majorité des voix. Le vote par procuration est autorisé. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Les réunions font l'objet d'un procès-verbal.

**Art. 4. Les pouvoirs des administrateurs.** Le Président représente l'association dans tous les actes de la vie civile. Il a, notamment, qualité pour décider en justice au nom de l'association.

Le Secrétaire est chargé de tout ce qui concerne la correspondance et des archives. Il rédige les procès-verbaux des réunions et assemblées et, en général, toutes les écritures concernant le fonctionnement de l'association, à l'exception de celles qui concernent la comptabilité.

L'association est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du président.

Le Trésorier est chargé de tenir ou faire tenir sous son contrôle la comptabilité de l'association. Il effectue tout paiement et reçoit, sous la surveillance du Président, toute somme due à l'association. Il tient une comptabilité régulière de toutes les opérations par lui effectuées et rend compte à l'Assemblée générale annuelle qui approuve sa gestion. Il gère et administre, contre sa seule signature, les comptes ouverts au nom de l'Association.

**Art. 5. Les conditions mises à l'entrée et à la sortie des membres.** L'entrée de membres est approuvée par le Conseil d'Administration.

La qualité de membre se perd par:

- Le décès,
- La démission qui doit être adressée par lettre recommandée au Président du Conseil d'Administration
- Le non renouvellement de la cotisation dans un délai de 6 mois après sa date d'exigibilité
- La radiation prononcée par le conseil d'administration, pour motif grave, l'intéressé ayant été invité à faire valoir ses droits à la défense sur convocation par lettre recommandée avec accusé de réception

**Art. 6. Les Recettes de l'association.** Les recettes de l'Association se composent:

- Des cotisations des membres
- Des subventions qui lui sont accordées par l'Etat ou les collectivités
- Des dons
- De la vente d'objets religieux et des publications de l'oeuvre
- Des abonnements
- Des frais de participation aux séminaires
- De toute autre ressource autorisée par la loi

La cotisation annuelle à effectuer par les membres de l'Association est fixée à 30€.

**Art. 7. L'Assemblée Générale Ordinaire.** L'Assemblée Générale ordinaire des membres de l'Association se réunit chaque fois qu'il est nécessaire et, au moins, une fois par an, sur convocation du Président adressée aux membres un mois au moins, avant la date de la réunion par lettre simple ou courrier électronique, indiquant les lieux, jour et heure de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

Le Président de l'Association est de plein droit le Président de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration, la situation morale et financière de l'Association. En particulier,

- Elle approuve les comptes de l'exercice clos,
- Elle délibère sur les questions mises à l'ordre du jour,
- Elle pourvoit au renouvellement des membres du Conseil d'Administration,
- Elle fixe le montant de la cotisation annuelle

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

**Art. 8. L'Assemblée Générale Extraordinaire.** L'Assemblée Générale extraordinaire est seule compétente pour modifier les statuts et, notamment, décider de la dissolution ou de son union avec une ou plusieurs autres associations poursuivant un but analogue.

Elle se réunit sur convocation du Président. Elle ne peut délibérer qu'en réunion du Conseil d'Administration.

Un procès-verbal de la réunion est établi. Il est signé par le président et le secrétaire.

**Art. 9. Dissolution.** L'association est constituée pour une durée indéterminée.

En cas de dissolution volontaire, statutaire ou prononcée par justice, les biens de l'association seront dévolus conformément aux statuts ou, à défaut de disposition statutaire, suivant les règles déterminées en Assemblée Générale. En cas de dissolution prononcée par l'Assemblée Extraordinaire, celle-ci nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine souverainement l'emploi de l'actif net qui est attribué, conformément à la loi, à une autre association poursuivant un but analogue.

Fait à Strassen, le 8 septembre 2015.

Cataldo ELIA / Sylvie GIARDIN

*Le Président / Le Secrétaire*

Référence de publication: 2016061436/90.

(160023690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**Allianz Finance VIII Luxembourg S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 165.116.

Im Jahre zweitausendsechzehn, den vierzehnten Januar, vor dem unterzeichnenden Notar Marc LOESCH, mit Amtswohnsitz in Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxemburg), sind anlässlich einer außerordentlichen Generalversammlung (die Generalversammlung) erschienen, die Aktionäre der Allianz Finance VIII Luxembourg S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts (société anonyme) mit Gesellschaftssitz in L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F. D. Roosevelt und eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de commerce et des sociétés Luxembourg) unter der Nummer B 165.116 (die Gesellschaft), in deren Eigenschaft als Eigentümer von 10.847.373.461 Aktien der Gesellschaft mit einem Nennwert von je EUR 0,01.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch notarielle Urkunde vom 18. November 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 143, vom 18. Januar 2012. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 15. Dezember 2015, welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde.

Die Generalversammlung der Gesellschaft wird um 11.30 Uhr eröffnet und wählt als Vorsitzenden Herrn Lars Junkermann, mit Berufsanschrift in Luxemburg.

Der Vorsitzende ernennt zum Schriftführer Frau Margit Keller, mit Berufsanschrift in Luxemburg.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Thiemo Weißenberger, mit Berufsanschrift in Luxemburg,

(der Vorsitzende, der Schriftführer und der Stimmzähler bilden das Büro der Generalversammlung).

Der Vorsitzende gibt gemeinsam mit den Erschienenen folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I. Aus der Anwesenheitsliste (die Anwesenheitsliste) geht hervor, dass die gesamten 10.847.373.461 Aktien mit einem Nennwert von je EUR 0,01 bei gegenwärtiger Generalversammlung rechtsgültig vertreten sind; demzufolge ist die Generalversammlung gemäß Artikel 67-1 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften regelmäßig zusammengesetzt und kann gültig über die Punkte 1 bis 4 der Tagesordnung beschließen; diese Anwesenheitsliste wurde von den Aktionären, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von den Mitgliedern des Büros und dem Notar unterzeichnet, und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Ebenso bleiben gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden, die ordnungsgemäß durch das Büro und den Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

II. Die Generalversammlung stellt fest, dass die Tagesordnung der Generalversammlung folgende Punkte zum Gegenstand hat:

#### *Tagesordnung*

1. Verzicht auf Einberufungsformalitäten;

2. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um EUR 29.872.695,98 (neunundzwanzig Millionen achthundertzweiundsiebzigtausendsechshundertfünfundneunzig Euro und achtundneunzig Euro Cent), um es von derzeit EUR 108.473.734,61 (einhundertacht Millionen vierhundertdreiundsiebzigtausendsiebenhundertvierunddreißig Euro und einundsechzig Euro Cent) auf insgesamt EUR 138.346.430,59 (einhundertachtunddreißig Millionen dreihundertsechszehntausendvierhundertdreißig Euro und neunundfünfzig Euro Cent) zu erhöhen, gemeinsam mit der Einzahlung eines Ausgabeagios in Höhe von EUR 2.987.269,60 (zwei Millionen neunhundertsevenundachtzigtausendzweihundertneunundsechzig Euro und sechzig Euro Cent) zur Verwendung in die gesetzliche Rücklage durch Ausgabe von 2.987.269.598 (zwei Milliarden neunhundertsevenundachtzig Millionen zweihundertneunundsechzigtausendfünfhundertachtundneunzig) gleichwertiger Aktien mit einem Nennwert von je EUR 0,01 (ein Cent) (die „Neuen Aktien“);

3. Zeichnung der Neuen Aktien;

4. Abänderung des fünften Artikels Absatz eins Satz eins der Satzung der Gesellschaft mit folgendem Wortlaut:

" **Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 138.346.430,59 (einhundertachtunddreißig Millionen dreihundertsechszehntausendvierhundertdreißig Euro und neunundfünfzig Euro Cent) und ist in 13.834.643.059 (dreizehn Milliarden achthundertvierunddreißig Millionen sechshundertdreiundvierzigtausendneunundfünfzig) Aktien mit einem Nennwert von einem Euro Cent (EUR 0,01) pro Aktie eingeteilt."

#### **Englische Fassung:**

„ **Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at EUR 138,346,430.59 (one hundred thirty-eight million three hundred forty-six thousand four hundred thirty Euro and fifty-nine Euro Cents), represented by 13,834,643,059 (thirteen billion eight hundred thirty-four million six hundred forty-three thousand fifty-nine) shares having a par value of EUR 0.01 (one cent) per share.“

III. Sodann trifft die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

### Erster Beschluss

In Anbetracht der Tatsache, dass die Aktionäre rechtmäßig vertreten sind, beschließt die Generalversammlung auf die Formalitätsregelungen der Einberufung zu verzichten; die Aktionäre betrachten sich als rechtmäßig geladen und bestätigen volle Kenntnis der Tagesordnung zu haben, welche ihnen vorher mitgeteilt wurde.

### Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, (i) das Gesellschaftskapital um einen Betrag von EUR 29.872.695,98 (neunundzwanzig Millionen achthundertzweiundsiebzigttausendsechshundertfünfundneunzig Euro und achtundneunzig Euro Cent) zu erhöhen, um es von derzeit 108.473.734,61 (einhundertacht Millionen vierhundertdreiundsiebzigttausendsiebenhundertvierundreißig Euro und einundsechzig Euro Cent) auf insgesamt EUR 138.346.430,59 (einhundertachtunddreißig Millionen dreihundertsechsvierzigtausendvierhundertdreißig Euro und neunundfünfzig Euro Cent) zu erhöhen, gemeinsam mit der Einzahlung eines Ausgabeagios in Höhe von EUR 2.987.269,60 (zwei Millionen neunhundertsiebenundachtzigtausendzweihundertneunundsechzig Euro und sechzig Euro Cent) zur Verwendung in die gesetzliche Rücklage durch Ausgabe von 2.987.269.598 (zwei Milliarden neunhundertsiebenundachtzig Millionen zweihundertneunundsechzigtausendfünfhundertachtundneunzig) gleichwertiger Aktien mit einem Nennwert von je EUR 0,01 (ein Cent) und die Neuen Aktien durch die Aktionäre wie folgt zeichnen zu lassen sowie (ii) die gesetzliche Rücklage der Gesellschaft von gegenwärtig EUR 10.847.373,23 (zehn Millionen achthundertsiebenundvierzigtausenddreihundertdreiundsiebzig Euro und dreiundzwanzig Euro Cent) auf EUR 13.834.642,83 (dreizehn Millionen achthundertvierundreißigttausendsechshundertzweiundvierzig Euro und dreiundachtzig Euro Cent) zu erhöhen.

### Zeichnung - Einzahlung

Die Aktionäre erklären hiermit (i) 2.987.269.598 (zwei Milliarden neunhundertsiebenundachtzig Millionen zweihundertneunundsechzigtausendfünfhundertachtundneunzig) neu ausgegebene Aktien an der Gesellschaft zu zeichnen und (ii) diese mittels einer Bareinzahlung in Höhe von EUR 32.859.965,58 (zweiundreißig Millionen achthundertneunundfünfzigtausendneunhundertfünfundsechzig Euro und achtundfünfzig Euro Cent) (die „Bareinlage“) voll einzuzahlen.

Die Zeichnung erfolgt wie folgt:

Aktionär	Anzahl der gezeichneten Aktien
Allianz Pensionskasse Aktiengesellschaft .....	448.090.432
Allianz Versicherungs-Aktiengesellschaft .....	597.453.916
Allianz Global Corporate & Speciality SE .....	597.453.916
Allianz Private Krankenversicherungs- Aktiengesellschaft .....	1.344.271.334
TOTAL .....	2.987.269.598

Diese Bareinlage wird folgendermaßen in die Gesellschaft eingezahlt:

(i) ein Betrag von EUR 29.872.695,98 (neunundzwanzig Millionen achthundertzweiundsiebzigttausendsechshundertfünfundneunzig Euro und achtundneunzig Euro Cent) wird in das Gesellschaftskapital eingezahlt, und

(ii) der restliche Betrag von EUR 2.987.269,60 (zwei Millionen neunhundertsiebenundachtzigtausendzweihundertneunundsechzig Euro und sechzig Euro Cent) wird als Ausgabeagio eingezahlt und zur Bildung der gesetzlichen Rücklage der Gesellschaft verwendet, die damit von gegenwärtig EUR 10.847.373,23 (zehn Millionen achthundertsiebenundvierzigtausenddreihundertdreiundsiebzig Euro und dreiundzwanzig Euro Cent) auf EUR 13.834.642,83 (dreizehn Millionen achthundertvierundreißigttausendsechshundertzweiundvierzig Euro und dreiundachtzig Euro Cent) erhöht wird.

Der amtierende Notar stellt fest, dass die Summe in Höhe von EUR 32.859.965,58 (zweiundreißig Millionen achthundertneunundfünfzigtausendneunhundertfünfundsechzig Euro und achtundfünfzig Euro Cent) auf das Bankkonto der Gesellschaft eingezahlt wurde, und der Gesellschaft ab heute gemäß einer Bankbestätigung vom 14. Januar 2016 zur Verfügung steht.

Daraus ergeben sich für die Gesellschaft nunmehr folgende Anteilsverhältnisse:

Aktionär	Anzahl der gehaltenen Aktien
Allianz Pensionskasse Aktiengesellschaft .....	2.075.196.424
Allianz Versicherungs-Aktiengesellschaft .....	2.766.928.595
Allianz Global Corporate & Speciality AG .....	2.766.928.595
Allianz Private Krankenversicherungs- Aktiengesellschaft .....	6.225.589.445
TOTAL .....	13.834.643.059

### Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den 1. Absatz von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft gemäß des vorstehenden Beschlusses abzuändern, mit folgendem Wortlaut:

**Deutsche Fassung:**

" **Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 138.346.430,59 (einhundertachtunddreißig Millionen dreihundertsechszehntausendvierhundertdreißig Euro und neunundfünfzig Euro Cent) und ist in 13.834.643.059 (dreizehn Milliarden achthundertvierunddreißig Millionen sechshundertdreißigtausendneunundfünfzig) Aktien mit einem Nennwert von einem Euro Cent (EUR 0,01) pro Aktie eingeteilt."

**Englische Fassung:**

„ **Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at EUR 138,346,430.59 (one hundred thirty-eight million three hundred forty-six thousand four hundred thirty Euro and fifty-nine Euro Cents), represented by 13,834,643,059 (thirteen billion eight hundred thirty-four million six hundred forty-three thousand fifty-nine) shares having a par value of EUR 0.01 (one cent) per share.“

*Gebühren*

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstigen Verbindlichkeiten, welcher Art auch immer, die der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Versammlung entstehen, werden unter Vorbehalt sämtlicher Rechte mit sechstausendfünfhundert Euro (EUR 6.500) bewertet und fallen zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und niemand das Wort ergreift, erklärt der Vorsitzende die Versammlung um 11.45 Uhr für geschlossen.

Worüber Protokoll, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, haben dieselben zusammen mit dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: L. Junkermann, M. Keller, T. Weißenberger, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 19 janvier 2016. GAC/2016/525. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 4 février 2016.

Référence de publication: 2016061423/140.

(160022711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

**Allianz Investments II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 145.011,57.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 139.522.

Im Jahre zweitausend und sechzehn, am sechsten Januar um 10.00 Uhr,

vor dem unterzeichnenden Notar Martine Schaeffer, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, handelnd in Vertretung von Notar Marc Loesch, mit Amtswohnsitz in Bad-Mondorf, zur Zeit verhindert, wobei letzterer Depositar der gegenwärtigen Urkunde bleibt,

hat sich anlässlich einer außerordentlichen Generalversammlung die Allianz Europe Ltd., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung englischen Rechts mit Gesellschaftssitz NL-1017 Amsterdam, 484, Keizersgracht, eingetragen in England und Wales unter der Nummer 01571671,

in ihrer Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter (nachfolgend der Alleinige Gesellschafter) der Allianz Investments II Luxembourg S.à r.l., einer luxemburgischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 14, boulevard F.D. Roosevelt in L-2450 Luxemburg und eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B. 139.522 (die Gesellschaft), eingefunden,

hier vertreten durch Herrn Frank Stolz-Page, Notarschreiber, mit Be rufsanschrift in Bad-Mondorf,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, die am 5. Januar 2016 in Amsterdam ausgestellt wurde.

Die bei der Versammlung vertretenen Gesellschaftsanteile sind unter dem Namen des Alleinigen Gesellschafters auf einer dieser Urkunde beigefügten Anwesenheitsliste wiedergegeben, die ebenfalls von dem Vertreter des Erschienenen und dem unterzeichneten Notar unterschrieben wird.

Die Gesellschaft wurde am 13. Juni 2008 durch die von dem in Capellen im Großherzogtum Luxemburg ansässigen Notar Camille Mines erstellte Urkunde gegründet, welche im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 3. Juli 2008 unter der Nummer 1631 auf Seite 78245 veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal abgeändert gemäß Urkunde vom 6. Januar 2015, aufgenommen durch Notar Marc Loesch, mit Amtssitz in Luxemburg, welche im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 15. April 2015 unter der Nummer 998 auf Seite 47902 veröffentlicht wurde.



Die Vollmacht und Anwesenheitsliste bleibt, nach ne varietur Paraphierung durch den Notar und den Vertreter der Erschienenen, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Alleinige Gesellschafter hält die gesamten 13.501.157 (dreizehn Millionen fünfhunderteintausend einhundertsevenundfünfzig) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 0,01 (ein Cent) pro Anteil, sodass der Alleinige Gesellschafter das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft hält.

Die Generalversammlung hat sodann den unterzeichneten Notar ersucht, folgendes in die Urkunde aufzunehmen:

I. Da das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft in Höhe von EUR 135.011,57, namentlich 13.501.157 gleichwertiger Anteile mit einem Nennwert von je EUR 0,01 pro Anteil, die in ihrer Gesamtheit von dem hier ordnungsgemäß vertretenen Alleinigen Gesellschafter gehalten werden, vertreten ist, ist diese außerordentliche Generalversammlung ordnungsgemäß konstituiert und mithin in der Lage, ordnungsgemäß über alle Gegenstände der nachstehenden Beschlüsse zu befinden.

II. Sodann trifft der Alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

In Anbetracht der Tatsache, dass das gesamte Gesellschaftskapital anlässlich der gegenwärtigen Generalversammlung rechtmäßig vertreten ist, beschließt der Alleinige Gesellschafter auf die Formalitätsregelungen der Einberufung zu verzichten; der Alleinige Gesellschafter betrachtet sich als rechtmäßig geladen und bestätigt volle Kenntnis der Tagesordnung zu haben, welche ihm vorher mitgeteilt wurde.

#### *Zweiter Beschluss*

Der Alleinige Gesellschafter beschließt, das Gesellschaftskapital um einen Gesamtbetrag von EUR 10.000 (zehntausend Euro) zu erhöhen, um es von EUR 135.011,57 (einhundertfünfunddreissigtausendelf Euro und siebenundfünfzig Cent) auf insgesamt EUR 145.011,57 (einhundertfünfundvierzigtausendelf Euro und siebenundfünfzig Cent) zu erhöhen und zu diesem Zwecke insgesamt 1.000.000 (eine Million) gleichwertige Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von EUR 0,01 (ein Cent) auszugeben.

#### *Dritter Beschluss*

Der Alleinige Gesellschafter beschließt sodann, folgende Zeichnung zu tätigen und entsprechend registrieren zu lassen:

#### *Zeichnung - Einzahlung*

Der Alleinige Gesellschafter erklärt hiermit (i) die 1.000.000 (eine Million) neu ausgegebenen Anteile an der Gesellschaft zu zeichnen und (ii) diese mittels Einbringung einer Forderung (nachfolgend die Forderung) als Kapital voll einzuzahlen (die Einlage).

Die Einlage, die EUR 2.588.300.000,- (Euro zwei Milliarden fünfhundertachtundachtzig Millionen dreihunderttausend) beträgt, wird folgendermaßen in die Gesellschaft eingezahlt:

(a) ein Betrag von EUR 10.000 (zehntausend Euro) wird in das Gesellschaftskapital eingezahlt;

(b) der restliche Betrag von EUR 2.588.290.000,- (Euro zwei Milliarden fünfhundertachtundachtzig Millionen zweihundertneunzigtausend) wird als Emissionsaufgeld eingezahlt, wobei insgesamt EUR 1.000 (tausend Euro) zur Bildung der gesetzlichen Reserve, die damit von gegenwärtig EUR 13.501,57 (dreizehntausendfünfhunderteins Euro und siebenundfünfzig Cent) auf EUR 14.501,57 (vierzehntausendfünfhunderteins Euro und siebenundfünfzig Cent) erhöht wird, verwendet werden soll, während der restliche Betrag in Höhe von EUR 2.588.289.000 (Euro zwei Milliarden fünfhundertachtundachtzig Millionen zweihundertneunundachtzigtausend) der freien Rücklage zugeführt werden soll.

Daraus ergeben sich für die Gesellschaft nunmehr folgende neue Anteilsverhältnisse:

Anteilsinhaber	Anzahl der gehaltenen Anteile
Allianz Europe Ltd . . . . .	14.501.157
TOTAL . . . . .	14.501.157

Die Existenz der Forderung, deren Gesamthöhe und Marktwert von EUR 2.588.300.000,- (Euro zwei Milliarden fünfhundertachtundachtzig Millionen dreihunderttausend) wird dem unterzeichnenden Notar durch eine von der Geschäftsführung des Alleinigen Gesellschafters ausgestellte Bescheinigung (nachfolgend die Bescheinigung) bewiesen und bestätigt.

#### *Vierter Beschluss*

Der Alleinige Gesellschafter beschließt daraufhin, den Wortlaut von Artikel 5 der Satzung wie folgt im Sinne des vorausgegangenen Beschlusses zu ändern:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 145.011,57 (einhundertfünfundvierzigtausendelf Euro und siebenundfünfzig Cents), eingeteilt in 14.501.157 (vierzehn Millionen fünfhunderteintausend einhundertsevenundfünfzig) gleichwertige Anteile mit einem Nennwert von je EUR 0,01 (ein Cent) pro Anteil."

### Gebühren

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstige Verbindlichkeiten welcher Art auch immer, die durch die vorliegende Beurkundung entstehen, gehen zulasten der Gesellschaft und betragen schätzungsweise EUR 6.500 (sechstausendfünfhundert Euro).

WORÜBER PROTOKOLL, Aufgenommen in in Luxemburg, an dem eingangs bezeichneten Tage.

Die vorliegende Urkunde wurde sodann dem Vertreter der erschienenen Partei vorgelesen und von ihm und Uns, dem unterzeichnenden Notar, unterschrieben.

Signé: F. Stolz-Page, M. Schaeffer.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 11 janvier 2016. GAC/2016/306. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur (signé) G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 4 février 2016.

Référence de publication: 2016061425/96.

(160022576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

### Yutsen, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7249 Bereldange, 12, rue des roses.

R.C.S. Luxembourg F 10.689.

### STATUTS

Entre les soussignés, dénommés ci-après membres fondateurs, et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif:

- Dr Eric Jean Chambaud, né le 10.09.1957 à Nîmes, éditeur, demeurant à L-7249 Bereldange, 12 rue des roses;
- Dr Véronique Génin, née le 14.05.1966 à Soisy sous Montmorency, auteur, art-consultante demeurant à L-7249 Bereldange, 12 rue des roses;
- Arte Fideis, association à but non lucratif déclarée au RCS de Luxembourg le 07.10.2009 sous le numéro F8100, ayant son siège social à L-7249 Bereldange, 12 rue des roses, représentée aux fins des présentes par Dr Véronique Génin, aux termes d'un pouvoir sous seing privé en date du 15.01.2016 qui est annexé aux présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination / Siège / Durée.** L'association est dénommée YUTSEN.

Son siège social est établi à L-7249 Bereldange, 12 rue des roses. Il peut être transféré par décision du conseil d'administration. L'association a la faculté d'utiliser une adresse postale pour les besoins de son objet.

La durée de l'association est illimitée.

**Art. 2. Objet.** L'association a l'objet culturel d'aider à la création et la diffusion d'oeuvres littéraires et de projets artistiques et de soutenir les artistes, auteurs et créateurs. L'association participe à la production, l'édition et la diffusion d'oeuvres de l'esprit, notamment littéraires, plastiques ou graphiques, favorise les passerelles entre les arts, encourage la recherche et les études culturelles et, plus généralement, collabore à une meilleure connaissance et appréciation des évolutions dans ce domaine à l'époque numérique.

L'association peut effectuer toutes opérations, participer à tout événement, organiser toutes activités qui entrent dans son objet social ou qui s'y rapportent directement ou indirectement.

L'association se réserve le droit d'administrer et de gérer, y compris d'acquérir, de louer et de vendre tous biens meubles et immeubles nécessaires à ces fins.

**Art. 3. Membres de l'association.** L'association regroupe les personnes physiques ou morales admises à adhérer aux présents statuts sous l'une des qualités suivantes: membres fondateurs, membres effectifs, membres associés et membres d'honneur. Seuls les membres fondateurs et les membres effectifs disposent du droit de vote.

1. Les membres fondateurs sont membres effectifs de l'association.

2. La qualité de membre effectif est accordée à toute personne physique ou morale qui adhère aux présents statuts et peut fournir un avantage à l'association en s'engageant activement par son appui moral et matériel. Le membre effectif est admis, sur proposition du Président, par décision du conseil d'administration, à la suite d'une demande écrite. Le conseil d'administration décide souverainement.

3. La qualité de membre associé est réservée à toute personne physique ou morale, tout organisme privé ou public qui soutient, collabore ou s'associe matériellement aux activités de l'association, en faveur de l'art et de la création artistique.

4. La qualité de membre d'honneur est conférée à toute personne qui se distingue particulièrement dans le soutien de l'association, sur proposition du Président, après agrément du conseil d'administration.

**Art. 4. Démission / Exclusion.** Tout membre peut se retirer de l'association en adressant sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire, après le délai de deux mois à compter du jour de l'échéance, tout membre qui n'a pas payé la cotisation lui incombant.

Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent atteinte aux intérêts, à l'objet de l'association ou en cas d'infraction aux présents statuts. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Les membres, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

**Art. 5. Ressources / Cotisations.** Les ressources de l'association comprennent notamment le montant des cotisations des membres, les subsides et subventions, les dons ou legs en sa faveur, les produits d'activités lucratives non récurrentes et toutes autres ressources légales ou réglementaires.

L'admission d'un don au profit de l'association ne donne aucun droit au donateur de participer ni à l'administration, ni à la gestion de l'association.

Le montant de la cotisation annuelle pour les membres effectifs est fixé par l'assemblée générale. Membres associés et membres d'honneur sont dispensés de cotisation annuelle.

**Art. 6. Administration de l'association.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de deux membres au moins et dont le nombre ne pourra dépasser cinq membres, qui sont élus par l'assemblée générale statuant à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. Chaque membre présent ne peut représenter qu'un seul autre membre.

La durée des mandats des membres du conseil d'administration est de cinq années.

Les administrateurs désignent entre eux, à la majorité, ceux qui exercent les fonctions de président et de trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Il est convoqué par son président, par simple lettre ou par tout autre moyen approprié, et ne peut valablement délibérer que si la moitié de ses membres au moins sont présents. Toute décision est prise à la majorité simple des membres élus.

En cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante.

Le président du conseil d'administration représente l'association dans les relations avec les tiers.

Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

**Art. 7. Exercice social / Comptes de l'association.** L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle.

**Art. 8. Assemblée générale.** L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale est convoquée régulièrement par le conseil d'administration une fois par an et irrégulièrement chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent.

L'assemblée générale doit valablement délibérer sur les objets suivants:

- modifications des statuts et règlement interne;
- nomination et révocation des administrateurs;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association.

**Art. 9. Dissolution / Liquidation.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opère conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 10. Dispositions finales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, telle que modifiée.

Ainsi fait à Bereldange, le vingt neuf janvier deux mille seize.

*Les membres fondateurs*

Référence de publication: 2016061408/91.

(160022410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

---

**10 accessories S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 173.865.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 février 2016.

Référence de publication: 2016061412/10.

(160022341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

**Bermuda Holdco Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 161.000.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 juin 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016061474/11.

(160023092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

**Rheinsheim SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5810 Hesperange, 43, rue de Bettembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 147.700.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Référence de publication: 2016059051/10.

(160018424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

**Cormea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 113.376.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jacques DALEX, né le 27 juin 1953 à Bourg-en-Bresse (France), domicilié à F-04100 Manosque, 115, place de la Bastide (l'Actionnaire Unique)

ici dûment représenté par Mme. Sofia Da Chao, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- l'Actionnaire Unique détient toutes les actions de CORMEA S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113376, constituée suivant acte notarié du 20 décembre 2005, publié au Recueil des Sociétés et Associations, numéro 686 du 4 avril 2006 (la Société);

- le capital social de la Société est fixé à deux cent mille Euros (EUR 200.000,-) représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune;

- par la présente l'Actionnaire Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- l'Actionnaire Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

- l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- l'Actionnaire Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- la comparante donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la Société; et

- les livres et documents de la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31331. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016062898/44.

(160024380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2016.

---

**Selenga S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 142.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016076784/9.

(160041019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**Metameco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 13.287.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016076689/9.

(160041129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**Medical BCBG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 191.678.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2016.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2016076687/11.

(160041647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---